

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2826

23 décembre 2010

SOMMAIRE

Asia Pacific Investment Holdings S.à r.l.	135641	Europa Real Estate GBP Warrant S.à r.l.	135626
Azur Investments Holding S.A.	135609	Fabegest Sàrl	135637
C2D System House Luxembourg SA	135607	Famab S.A.	135639
C2D System House Luxembourg SA	135607	Fast Invest S.A.H.	135639
Centre Technologique Sirius S.A.	135610	Financière des Bergues S.A.	135647
Cobrilux S.A.	135602	Financière Eternit S.A.	135639
Cobrilux S.A. - SPF	135602	Finenergie International S.A.	135640
ColGame S.à r.l.	135602	Finimmo Holding S.A.	135640
Cosmos Lux International	135606	Finvus Management S.à r.l.	135641
CS Baumarkt No. 1 S.à r.l.	135606	Fonia S.A.	135641
CS Nordic Retail No.1 S.A.	135607	Fonia S.A.	135641
Dame Luxembourg S.à r.l.	135608	Front Igas S.à r.l.	135641
Daniel Schlechter S.A.	135609	FU Industrial S.à r.l.	135640
Darsella International S.A. Luxembourg	135610	Furka S.A.	135645
DeF CO S.A.	135608	Furka S.A.	135645
Diekirch Investment S.A.	135610	Furka S.A.	135645
DIERA S.A.	135610	Gafali S.A.	135633
Distillerie Nationale Pitz-Schweitzer s.à.r.l.	135625	GA Investments S.à.r.l.	135648
East of Eden S.A.	135626	G.B.M. Holding S.A.	135646
EB Industrial S.à r.l.	135639	Generali European Real Estate Invest- ments S.A.	135646
ECF Edinburgh Office HoldCo S.à r.l.	135633	Geotex International SA	135646
ECF Lyon Office HoldCo S.à r.l.	135633	Gianicolo S.A.	135648
Eicher Trakterfrënn Lëtzebuerg	135634	Greenpark Azur S.à r.l.	135648
Enterasys Networks S.à r.l.	135636	KA Office S.à r.l.	135647
Etna Properties S.à r.l.	135625	Kidal S.A.	135607
Etna Properties S.à r.l.	135626	White Fairy Holding S.A.	135646
Eurinvest S.A. - SPF	135636	Whitelabel II-A S.à r.l.	135610
Europa Invest S.A.	135636	Wohnimmobilien AG	135606

ColGame S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 104.437.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010155323/10.

(100178843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

**Cobrilux S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Cobrilux S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 30.320.

L'an deux mille dix, le quinze novembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "COBRILUX S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 30.320, constituée suivant acte reçu en date du 22 mars 1989, publié au Mémorial C, numéro 222, page 10.634, de 1989.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fons MANGEN, réviseur d'entreprise, demeurant à Ettelbruck.

Monsieur le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 30.000 (trente mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007.

2. Changement de la dénomination de la société de COBRILUX S.A. en COBRILUX S.A. - SPF.

3. Suppression du capital autorisé.

4. Refonte complète des statuts

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de COBRILUX S.A. en COBRILUX S.A. - SPF.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de supprimer dans les statuts toutes les dispositions en ce qui concerne le capital autorisé.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de procéder à une refonte totale des statuts, comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée**Art. 1^{er} . Forme, Dénomination.**

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

2. La société adopte la dénomination "COBRILUX S.A. - SPF".

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet.

3.1. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

3.2. Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

3.3. Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

3.4. Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

3.5. Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

3.6. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF).

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 750.000,- (sept cent cinquante mille Euros), divisé en 30.000 (trente mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Art. 6. Modification du capital social.

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions. Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III. - Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration.

10.1. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un "Administrateur"), actionnaires ou non.

10.2. Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

10.3. Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale

des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

10.4. En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration.

11.1. Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

11.3. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

11.4. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

11.5. Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

11.6. L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

11.7. Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

11.8. Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

11.9. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

13.2. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 14. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Commissaire aux comptes.

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années. Le mandat est renouvelable.

Titre IV. - Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.

16.1. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

16.2. En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

16.3. Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

16.4. Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

16.5. Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

16.6. Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

16.7. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

16.8. Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Art. 17. Endroit et Date de l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le 2^{ème} jeudi du mois de septembre à 14.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale.

20.1. L'année sociale commence le 1^{er} avril d'une année et finit le 31 mars de l'année suivante.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices.

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation.

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. - Disposition générale

Art. 23. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF), trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. MANGEN, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 novembre 2010. Relation: LAC/2010/50547. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155320/215.

(100179208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Cosmos Lux International, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 41.467.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155333/10.

(100179193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

CS Baumarkt No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 129.342.

En date du 13 octobre 2010 Mark Houston a démissionné de sa fonction de gérant.

Par conséquent le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur David Cunnington
- Monsieur Michael Chidiac
- Monsieur Godfrey Abel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Pour la Société

Référence de publication: 2010155336/16.

(100179320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Wohnimmobilien AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 116.718.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 8 novembre 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Mrs Tina CARDOSO, Administrateur, administrateur, 22, route de Lallange, L-6320 Esch-sur-Alzette, Luxembourg;
- Arsène KRONSHAGEN, Administrateur, avocat à la Cour, 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, Luxembourg;

- Mr Franz Christian THORBECKE, Administrateur, Calle P-1, Res. Parque La Lagunita Caracas.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'assemblée générale du 8 novembre 2010 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Pour WOHNIMMOBILIEN AG

Référence de publication: 2010155590/19.

(100178882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

CS Nordic Retail No.1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 128.983.

En date du 13 octobre 2010 Mark Houston a démissionné de sa fonction d'administrateur de catégorie A.

Par conséquent le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

Administrateur de catégorie A:

- Monsieur David Cunnington

Administrateur de catégorie B:

- Monsieur Michael Chidiac; et

- Monsieur Godfrey Abel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Pour la Société

Référence de publication: 2010155337/17.

(100179362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

C2D System House Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 132.123.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010155339/9.

(100179541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

C2D System House Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 132.123.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010155340/9.

(100179542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Kidal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 62.082.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 18 novembre 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- KIDAL S.A., avec siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, dénoncé en date du 27 février 2004.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole KUGENER, juge, et liquidateur Maître Anthony BRAESCH, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 10 décembre 2010 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Me Anthony BRAESCH
Le liquidateur

Référence de publication: 2010155750/19.

(100178972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Dame Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Dame Luxembourg S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010155341/11.

(100179460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

DeF CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 133.780.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société Dreieck Fiduciaria S.A. une société de droit suisse ayant son siège social à CH-6900 Lugano, Via Bagutti, 5,
(la "Mandante")

ici représentée par Monsieur Roger CAURLA, maître en droit, demeurant à Mondercange,
(le "Mandataire")

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 15 octobre 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera
annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

La Mandante, représentée comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Def Co S.A. (la "Société"), ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent, inscrite au Registre de
Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 133.780 a été constituée suivant acte reçu par
Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 16 novembre 2007, publié au Mémorial
C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2942 du 18 décembre 2007;

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois
cent dix actions (310) d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, toutes entièrement libérées;

III. La Mandante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. La Mandante est devenue propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique,
déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. La Mandante s'engage à reprendre l'ensemble des dettes et obligations existantes de la Société et en recevra tous
les actifs après la dissolution.

VI. Décharge pleine et entière est accordée par la Mandante aux administrateurs et au commissaire aux comptes de
la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Il est procédé à l'annulation des actions et du registre des actionnaires de la Société dissoute.

VIII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans dans les bureaux de la Companies & Trusts
Promotion S.A. situés à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à l'action-
naire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à
compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé
la constitution de sûretés.

Déclaration du comparant

Le mandataire déclare au nom et pour compte du bénéficiaire économique que l'avoir social de la société à liquider n'est pas le produit d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Évaluation.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à 950.- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R.CAURLA, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2010. Relation: LAC/2010/47724. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155342/55.

(100178051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Daniel Schlechter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9412 Vianden, 12, rue de la Frontière.

R.C.S. Luxembourg B 103.868.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société en date du 15 novembre 2010 à 11.00 heures

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Timo BAUER de son poste d'administrateur et administrateur-délégué avec effet au 26 octobre 2010.

Est nommé au poste d'administrateur en remplacement de Monsieur Timo BAUER jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2013, Monsieur Romain HARTMANN, né le 20 octobre 1970 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L – 2557 Luxembourg, 9, Rue Robert Stümper.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2010155343/16.

(100179579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Azur Investments Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.391.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue exceptionnellement le 29 octobre 2010

- La démission de Monsieur Stéphane BAERT, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 de son mandat d'Administrateur est acceptée, avec effet à date de ce jour.

- La nomination de Monsieur Pierre-François FILET, demeurant au 29, Poland Street, Soho, W1F 8QR Londres comme nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Stéphane BAERT, démissionnaire, est acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

- Deux catégories d'Administrateurs sont créées dans le Conseil d'Administration, réparties comme suit:

Administrateur de catégorie A:

- Monsieur Pierre-François FILET, demeurant au 29, Poland Street, Soho, W1F 8QR Londres

Administrateur de catégorie B:

- Madame Isabelle SCHUL, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- Monsieur Christian FRANCOIS, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Conformément à l'article XII des statuts coordonnés des statuts de la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'Administrateur A et d'un Administrateur B.

Fait à Luxembourg, le 29 octobre 2010.
Certifié sincère et conforme
AZUR INVESTMENTS HOLDING S.A.
I. SCHUL / C. FRANÇOIS
Administrateur / Administrateur et Président du Conseil

Référence de publication: 2010155837/26.

(100179674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Darsella International S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 84.481.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155344/10.

(100179279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Diekirch Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 72.699.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010155346/9.

(100179464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

DIERA S.A., Société Anonyme,

(anc. Centre Technologique Sirius S.A.).

Siège social: L-2133 Luxembourg, 50, rue Nicolas Martha.

R.C.S. Luxembourg B 96.170.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 24. November 2010.

Paul DECKER

Der Notar

Référence de publication: 2010155347/13.

(100179364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Whitelabel II-A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 153.882.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth of November;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

Whitelabel II S.à r.l., a société à responsabilité limitée, formed and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153343, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg,

here represented by M^e Laurent LAZARD, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal which shall be signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

1) The above-named entity holds the entire share capital of Whitelabel II-A S.à r.l. (the Company), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 153882,

incorporated on 18 June 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 5 August 2010, number 1592.

II) The capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, entirely subscribed for and fully paid up.

III) The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of two million sixty-nine thousand one hundred seventy-five euros and sixty-seven euro cents (EUR 2,069,175.67) by the creation and issue of two hundred and six million nine hundred and seventeen thousand five hundred and sixty-seven (206,917,567) shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) and carrying a share premium of two point zero one nine seven nine three eight two euros (EUR 2.01979382) each.

2. Subscription of the two hundred and six million nine hundred and seventeen thousand five hundred and sixty-seven (206,917,567) shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) and carrying a share premium of two point zero one nine seven nine three eight two euros (EUR 2.01979382) each.

3. Restatement of the articles of association of the Company including the amendment of the corporate purpose clause to read as follows:-

“ Art. 5. Corporate purpose.

5.1 The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio and the provision of services (of whatsoever description) to any Group Company.

5.2 The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of granting security interests, giving loans, guarantees or other financial or advisory services to subsidiaries or affiliated companies. The Company may borrow or otherwise incur indebtedness in any form (including, without limitation, loan notes, bonds and other debt securities).

5.3 In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

5.4 PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business licence under Luxembourg law without due authorisation under Luxembourg law.”

IV) After this had been set forth, the appearing party, representing the entire share capital of the Company, now requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of two million sixty-nine thousand one hundred seventy-five euros and sixty-seven euro cents (EUR 2,069,175.67) by the creation and issue of two hundred and six million nine hundred and seventeen thousand five hundred and sixty-seven (206,917,567) shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) and carrying a share premium of two point zero one nine seven nine three eight two euros (EUR 2.01979382) each.

Subscription

Whitelabel II S.à r.l., represented by M^e Laurent LAZARD, attorney-at-law, residing in Luxembourg, hereby declares to subscribe for the two hundred and six million nine hundred and seventeen thousand five hundred and sixty-seven (206,917,567) shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) and carrying a share premium of two point zero one nine seven nine three eight two euros (EUR 2.01979382) each.

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of four hundred and twenty million euros (EUR 420,000,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Second resolution

The sole shareholder resolved to restate the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

Title I. - Object - Denomination - Definitions - Registered office - Duration

Art. 1. Corporate Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by the laws in effect, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of 18 September 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present Articles.

Art. 2. Name. The name of the Company is Whitelabel II-A S.à r.l..

Art. 3. Definitions.

3.1 In these Articles:

A Managers has the meaning given to it in Article 9.1.

Affiliate means any person Controlling, Controlled by or under common Control with the first person.

Articles means these articles of association.

B Managers has the meaning given to it in Article 9.1.

Board has the meaning given to it in Article 9.1.

Business Day means a day (other than a Saturday, Sunday or public holiday) on which banks are open for general banking business in each of London, United Kingdom, Luxembourg, Brussels, Belgium and San Francisco, USA.

Company means Whitelabel II-A S.à r.l..

Control means the ability, directly or indirectly, to direct the affairs of another whether by means of ownership, contract or otherwise and Controlled and Controlling shall be construed accordingly.

Deadlock has the meaning given to it in Article 9.14.3.

Group means LuxCo, any New Holding Company and any Controlled Affiliate from time to time of LuxCo or of a New Holding Company.

Group Company means any company or entity within the Group, and more than one shall be known as Group Companies.

Group Company Manager means each of the „Managers. as may be referred to in a Shareholders. Agreement, if any.

LuxCo means Whitelabel I S.à r.l..

Majority Shareholder means ManagementCo or, if ManagementCo ceases to be the sole shareholder, any person holding more than fifty percent (50%) of the Shares in issue by the Company.

Managers has the meaning given to it in Article 9.1.

Managing Directors has the meaning given to it in Article 11.1.

New Holding Company means any holding company of the Group in which the economic and other rights of each shareholder and each Group Company Manager are held in substantially the same proportions as the interests in LuxCo and the rights of each class of interest in the New Holding Company are substantially the same as those of each class of interest in LuxCo and its indirect affiliates and are held in the same proportion as LuxCo.

Observers has the meaning given to it in Article 9.20.

Proxy Granting Manager has the meaning given to it in Article 9.7.

Proxy Manager has the meaning given to it in Article 9.7.

Related Party Matter means (a) any contract or transaction or proposed contract or transaction, (b) any arrangement or relationship or proposed arrangement or relationship, (c) any pending or contemplated litigation (or any other form of dispute resolution), or (d) any other matter, in each case of sub-clauses (a) to (d), (i) which is between a Group Company, on the one hand, and a Shareholder, a Manager or an Affiliate of any such person, on the other hand or (ii) in which any person in sub-paragraph (i) above (other than the relevant Group Company) has a direct or indirect financial interest.

Reserved Matter Consent means (a) the affirmative vote in a Board meeting of at least one (1) of the A Managers present at that meeting and at least one (1) of the B Managers present at that meeting, as evidenced in the minutes of that Board meeting approved by such Managers, or (b) the written consent of one (1) A Manager and one (1) B Manager, in each case notified to the relevant person; for the avoidance of doubt, such a consent communicated by means of e-mail or telefacsimile in accordance with the applicable provisions of a Shareholders. Agreement, if any, shall be considered a “written consent” for the purposes of sub-clause (b) of this definition.

Shareholder means any person that holds Shares in the Company.

Shareholders' Agreement means such shareholders. agreement as may be entered into from time to time by, among others, the Shareholders and the Company in relation to, inter alia, the Shares, the Company and related matters.

Shares means any shares that may be issued by the Company from time to time.

3.2 Any term capitalised and not otherwise defined shall have the same meaning as in a Shareholders. Agreement, if any.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

4.2 The Board may resolve to move the Company.s registered office within the City of Luxembourg.

4.3 If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

4.4 Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 5. Corporate purpose.

5.1 The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio and the provision of services (of whatsoever description) to any Group Company.

5.2 The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of granting security interests, giving loans, guarantees or other financial or advisory services to subsidiaries or affiliated companies. The Company may borrow or otherwise incur indebtedness, in any form (including, without limitation, loan notes, bonds and other debt securities).

5.3 In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

5.4 PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business licence under Luxembourg law without due authorisation under Luxembourg law.

Art. 6. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Title II. - Capital - Shares

Art. 7. Capital.

7.1 The issued capital is fixed at two million eighty-one thousand six hundred seventy-five euros and sixty-seven euro cents (EUR 2,081,675.67) represented by two hundred eight million one hundred sixty-seven thousand five hundred sixty-seven (208,167,567) Shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

7.2 The Company shall have an authorised and unissued capital of ten million euros (EUR 10,000,000.-) represented by one billion (1,000,000,000) Shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

7.3 Any share premium or further capital contribution shall be allocated to a special reserve, which may be repaid at any time to the Shareholder(s) upon a resolution of the sole Shareholder or the general meeting of Shareholders or upon a resolution of the Board, in accordance with the terms set out in these Articles or a Shareholders. Agreement, if any. For the avoidance of doubt, the Company shall treat any balance standing to the credit of such special reserve as fungible and must not reserve it, in whole or in part, to any Shareholder in respect of whose Shares any such share premium or further capital contribution has been paid in.

7.4 The Board is authorised and appointed, subject to the passing of a Reserved Matter Consent, where required under a Shareholders. Agreement, if any:

7.4.1 to increase from time to time the subscribed capital of the Company within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issuance of new Shares with or without share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of Shareholders' claims, by conversion of convertible preferred equity certificates or other convertible notes or similar instruments or by incorporation of profits or reserves into capital, subject to what may be stated in a Shareholders. Agreement, if any; and

7.4.2 to determine the place and the date of the issuance or of the successive issuances, the price, terms and conditions of subscription and payment of the additional Shares.

7.5 Such authorisation is valid for a period of five (5) years starting from the date of publication of the present deed.

7.6 The period of this authority may be extended by resolution of the sole Shareholder or, as the case may be, the general meeting of Shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these Articles.

7.7 The Board is authorised to determine the conditions attached to any subscription for Shares. In case of issuance of Shares, the Board may, subject to the passing of a Reserved Matter Consent, where required under a Shareholders. Agreement, if any, decide the amounts to be issued.

7.8 When the Board effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this Article 7 in order to record the change and is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

Art. 8. Shares.

8.1 Every Share entitles its owner to one (1) vote.

8.2 Shares are freely transferable among Shareholders. Transfer of Shares inter vivos to non-Shareholders may only be made with the prior approval of Shareholders representing three quarters of the share capital.

8.3 Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

8.4 The Shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one (1) owner for each of them.

8.5 Shares in the Company shall not be redeemable at the request of a Shareholder.

8.6 Subject to the passing of a Reserved Matter Consent, the Company may, however, redeem its Shares whenever the Board considers this to be in the best interest of the Company, subject to the terms and conditions the Board shall determine and within any other limitations set forth by these Articles and a Shareholders. Agreement, if any.

8.7 Unless the share redemption is immediately followed by a cancellation of the Shares so redeemed and a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the Company's retained profits, share premium and non-compulsory

reserves but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board.

Title III. - Management

Art. 9. Board of Managers.

9.1 Composition of the Board. The Company shall be managed by a board of managers (the Board) composed at all times of six (6) managers consisting of three (3) class A managers (the A Managers) and three (3) class B managers (the B Managers, and with the A Managers, the Managers) (or such greater or lesser number of Managers as the sole Shareholder or, as the case may be, the general meeting of Shareholders may determine from time to time). The Board shall not have a chairman.

9.2 Members of the Board. At all times there must be at least one (1) Luxembourg resident Manager and at least half of the Board members must be non-UK resident.

9.3 Right to nominate Managers. Unless otherwise stated in these Articles and in accordance with the terms of a Shareholders. Agreement, if any, the Majority Shareholder shall be entitled to nominate for appointment, removal or replacement three (3) A Managers and three (3) B Managers.

9.4 Further nomination of the Board members. In addition to the nominations in accordance with Article 9.3, the Majority Shareholder shall be entitled to nominate for appointment, removal or replacement such number of additional Board members as it may from time to time decide.

9.5 Vacation of office. If any Manager nominated by the Majority Shareholder is disqualified or prohibited from acting as a Manager under these Articles, or applicable law, then, to the extent permitted by law, that Manager shall be removed and replaced as soon as reasonably practicable by the sole Shareholder or, as the case may be, the general meeting of Shareholders, at the recommendation of the Majority Shareholder. The Majority Shareholder may nominate a replacement Manager in accordance with the provisions of these Articles and a Shareholders. Agreement, if any.

9.6 Remuneration of the Managers. The Managers shall not be remunerated unless otherwise agreed on such terms as the sole Shareholder or, as the case may be, the general meeting of Shareholders, may decide in accordance with the provisions of a Shareholders. Agreement, if any.

9.7 Proxy Manager.

9.7.1 Appointment and Removal. Any Manager (a Proxy Granting Manager) may at any time in writing (i) appoint as his or her or its proxy another Manager of the Company (a Proxy Manager) and (ii) remove such Manager as his or her or its Proxy Manager. The appointment of a Proxy Manager shall be limited in time and shall terminate automatically and immediately if the Proxy Granting Manager or the Proxy Manager ceases to be a Manager.

9.7.2 Role. If a Proxy Granting Manager is not present (whether in person or by any other permitted means of attendance) at a meeting of the Board, a Proxy Manager shall be counted in the quorum in his or her or its capacity as Manager and Proxy Manager in accordance with Article 9.13 and shall be entitled to cast one (1) vote in his or her or its own right and another vote in respect of the Proxy Granting Manager for whom he or she or it is acting as a Proxy Manager in relation to any matter being voted on at that meeting or portion thereof by the Board (and on which the Proxy Granting Manager would be entitled to vote).

9.7.3 No Additional Remuneration. No Proxy Manager shall be entitled to additional remuneration for such duty unless otherwise agreed by the sole Shareholder or, as the case may be, the general meeting of Shareholders.

9.8 Appointment, removal, replacement of Managers by decision of the general meeting of Shareholders. The sole Shareholder or, as the case may be, the general meeting of Shareholders shall resolve on the appointment, removal or replacement as Manager as the case may be, of any person nominated for appointment, removal or replacement by the Majority Shareholder, as the case may be. The Managers may be appointed with or without limitation of their period of office and may be removed with or without cause at any time, subject only to the terms of a Shareholders. Agreement, if any.

9.9 Location of Meetings. All meetings of the Board (or any committee thereof) shall be held in Luxembourg (or such other location as may be agreed by the Board or the Majority Shareholder). Unless otherwise agreed in accordance with the provisions of a Shareholders. Agreement, if any, no meeting of the Board (or any committee thereof) shall be held in the United Kingdom.

9.10 Convening of Board Meetings. Any Manager may convene a meeting of the Board at any time by notice to the respective other Managers in accordance with Article 9.12.

9.11 Regularity of Board Meetings. The Board must meet at such times as any Manager, (unless agreed otherwise in a Shareholders. Agreement, if any) from time to time, may determine.

9.12 Notice of Board Meetings.

9.12.1 Each Manager must receive at least two (2) (or one (1) in the event of an adjournment Business Days. notice of a meeting of the Board unless all the Managers agree otherwise in writing or unless all the Managers are present or represented at any such meeting.

9.12.2 Notice of a Board meeting provided in this Article 9.10 shall in each case be accompanied by such written materials as would provide each Manager with the information reasonably sufficient for such Manager to reach an informed business decision on each item on the agenda for such meeting. Notwithstanding the preceding sentence, failure to receive such information shall in no event be cause for invalidity of any resolution adopted by the Board including by written consent of the Board.

9.13 Quorum.

9.13.1 No meeting of the Board can be held unless (a) a majority of the Managers are present or represented, (b) at least one (1) A Manager is personally present and at least one (1) B Manager is personally present and (c) at least one (1) Manager residing in Luxembourg is present at the meeting.

9.13.2 In any instance a meeting of the Board shall not be quorate if the majority of the Managers present or represented are UK-resident Managers for UK tax purposes.

9.13.3 For the purposes of establishing the quorum for a meeting of the Board, a Manager shall be deemed present if a Proxy Manager is attending in lieu of the Proxy Granting Manager except to the extent that at least one (1) A Manager must be personally present (and not represented by a Proxy Manager) and at least one (1) B Manager must be personally present (and not represented by a Proxy Manager).

9.13.4 No business shall be transacted at any Board meeting unless a quorum is present at the time when the meeting proceeds and remains present during the transaction of business.

9.14 Voting.

9.14.1 At any Board meeting, each Manager entitled to vote shall have one (1) vote on his or her behalf and one (1) vote on behalf of such Manager (if any) for whom he or she is acting as a Proxy Manager at such meeting.

9.14.2 All resolutions passed at meetings of the Board shall be passed by a majority of the votes cast by those Managers present or represented at the meeting and entitled to vote on the resolution.

9.14.3 In the event that the Board is unable to reach a decision on any matter (a Deadlock), the matter that is subject to this Deadlock shall not be undertaken, and if that Deadlock persists for fifteen (15) Business Days or more, the Board shall elevate the matter for resolution to the Majority Shareholder.

9.15 Adjourning and Reconvening Meetings in the Absence of a Quorum. A meeting of the Board shall be adjourned if a quorum is not present at that meeting within sixty (60) minutes of the time appointed for the meeting and notice of such reconvened meeting shall be given to all Managers. The quorum requirements for a reconvened meeting shall be the same as for the initial meeting.

9.16 Minutes. The resolutions of the Board will be recorded in minutes signed by at least one (1) A Manager and one (1) B Manager, who took part in the meeting. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by those two (2) Managers. The Board must procure that a copy of the signed minutes are circulated to each Manager.

9.17 Telephone/Video Conferencing. Managers may participate in a meeting of the Board by means of a method of communication (including a telephone or a video conference) which allows all the other Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other Managers at any time. They shall be deemed present in person at such meeting, and shall be counted for the purpose of the quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Meetings held through such methods of communication shall be deemed to take place at the registered office of the Company.

9.18 Written Resolutions. Circular resolutions signed by all the Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting of the Board duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution. A Proxy Manager shall be entitled to execute any written resolution on behalf of the Proxy Granting Manager. The Board will procure that a copy of the signed written resolutions are circulated to each Manager.

9.19 Related Party Matters

9.19.1 At the earliest opportunity before any action is taken by the Board (whether at a meeting of the Board or by written resolution) with respect to a Related Party Matter other than an action relating to (i) the reserved matters as set out in a Shareholders. Agreement, if any, and requiring a Reserved Matter Consent or (ii) any other matter requiring approval by any Shareholder under applicable companies laws, any Manager or other person that is aware of such matter shall disclose such matter in reasonable detail to the Board.

9.19.2 A Manager shall be entitled to deliberate and vote on any resolution (whether at a Board meeting) or by way of written resolution) regarding any Related Party Matter or other matter in which such Manager (or any party or any of their Affiliates) has a direct or indirect, financial or other interest, except if participating in such deliberation or voting on such resolution would cause such resolution to be void or voidable under mandatory provisions of applicable laws.

9.19.3 To the fullest extent permitted by applicable laws, no Board resolution (whether taken at a meeting or by written resolution) shall be void or voidable as a result of any Manager participating in the deliberation or voting on any Related Party Matter or other matter in which such Manager (or an party or any of their respective Affiliates) has a direct or indirect financial or other interest. If any Board resolution would be void or voidable for such reason under mandatory provisions of applicable laws, the Board shall procure that a valid resolution of such Board is taken to the same effect.

9.20 Observers.

9.20.1 The Majority Shareholder shall be entitled, in accordance with the provisions of a Shareholders. Agreement, if any, to appoint, remove or replace two (2) Observers (Observers) to the Board (and any committee thereof). The Majority Shareholder shall give the Company written notice of the appointment, removal or replacement of such Observer (s) and the date and time the appointment, removal or replacement is to take effect and the period for which the appointment is effective. The rights of the Majority Shareholder described here-above shall not be transferable (unless, and to the extent, otherwise agreed by the Shareholders in a Shareholders. Agreement, if any).

9.20.2 No Observer shall have voting rights on any matter considered by the Board (or any committee thereof), but an Observer may attend all meetings of the Board (or committee thereof) to the same extent as any Manager, save for the inability to vote.

9.20.3 Each Observer shall receive notice of each meeting at the same time

Managers (or members of the respective committee, as the case may be), receive such notice and will be provided all materials provided to the members of the Board (or the applicable committee) at the same time such materials are provided to the members of the Board (or the committee, as the case may be).

Art. 10. Powers of the Board.

10.1 Subject to Article 10.3, the Board is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board.

10.2 The Board may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board shall be in possession of interim accounts of the Company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

10.3 Notwithstanding the above, the Board shall be required to obtain, and shall not take any action until it has obtained, a Reserved Matter Consent on any reserved matters as may be set out in a Shareholders. Agreement, if any.

Art. 11. Delegation of Powers.

11.1 The Board may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one (1) or more Managers, acting either alone or jointly, who will be called Managing Director(s).

11.2 The Board may also delegate the power of Company.s representation to one (1) or several Managers or to any other person, Shareholder or not, who will represent individually or jointly the Company for specific transactions as determined by the Board.

11.3 To this end, any Manager may issue a power of attorney pursuant to Article 11.2, by his or her sole signature, as required, in order to give a special power to an attorney (ad hoc agent) to represent individually the Company for specific purposes as determined in the special power of attorney.

11.4 The Board may also create and delegate to any committee thereof, subject to applicable laws, such rights and powers and such advisory functions as it considers necessary or desirable to facilitate the management of the Company, provided that the Board may not create such committee without first obtaining a Reserved Matter Consent, where required under a Shareholders. Agreement, if any.

11.5 The Majority Shareholder shall at all times have the right to be

represented on any committee created by the Board, by the Managers the Majority Shareholder is entitled to nominate under these Articles, in a proportion that is as close as reasonably possible to such Majority Shareholder.s proportionate representation on the Board and in accordance with the terms of a Shareholders. Agreement, if any.

Art. 12. Binding Signature. The Company shall be bound by the joint signature of at least one (1) A Manager and one (1) B Manager.

Art. 13. Insurance / Exculpation / Indemnity. To the fullest extent permitted under applicable laws and if so provided, and on such terms as may be laid out, in a Shareholders. Agreement, if any, the Company shall or shall procure one (1) or several other Group Companies to purchase insurance for the benefit of, exculpate and indemnify, any person, including the Managers by way of directors. and officers. insurance designated in a Shareholders. Agreement, if any.

Title IV. - General meeting of the shareholders

Art. 14. General Meeting.

14.1 The sole Shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

14.2 All decisions exceeding the powers of the Board shall be taken by the sole Shareholder or, as the case may be, by the general meeting of Shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

14.3 General meetings of Shareholders shall be held in Luxembourg, unless the Shareholders agree otherwise. Each Shareholder must receive at least two (2) (or one (1) in the event of an adjournment pursuant to Article 14.5) Business Days. notice of a general meeting, unless all agree otherwise in writing.

14.4 Quorum Requirements. Subject to the mandatory provisions of the law, the quorum for a Shareholders. meeting of the Company shall be at least one half of the share capital of the Company present or represented including the Majority Shareholder or its respective appointed representative or proxy.

14.5 Adjourning and Reconvening Meetings in the Absence of a Quorum. Shareholders. meetings shall be adjourned to the same time and place on the same day in the following week if a quorum is not present at that meeting within sixty (60) minutes of the time appointed for the meeting and notice of such reconvened meeting shall be the same as for the initial meeting.

14.6 Voting. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the Shareholders representing more than fifty percent (50%) of the issued capital.

14.7 Written Shareholder Resolutions. In case there is more than one (1) but less than twenty-five (25) Shareholders, the Shareholders, in lieu of attending a general meeting held in respect of the Company, may also pass resolutions without a meeting being held if each of those Shareholders that would be entitled to vote on the resolution at a duly convened meeting (including a proxy) signs a document containing a statement that it is in favour of the resolution or signs the relevant resolutions.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 15. Financial Year. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31st, 2010.

Art. 16. Accounts.

16.1 Each year, as of December 31st, the Board will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the Managers to the Company.

16.2 At the same time the Board will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of Shareholders together with the balance sheet.

Art. 17. Shareholders' information. Each Shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 18. Legal reserve - Results.

18.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

18.2 Each year, five percent (5%) of the net profit will be allocated to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the sole Shareholder or, as the case may be, the general meeting of Shareholders.

Art. 19. Liquidation.

19.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one (1) or more liquidators who need not to be Shareholders, designated by the sole Shareholder or, as the case may be, the general meeting of Shareholders at the majority defined by article 142 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

19.2 The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payment of the debts.

Art. 20. Conflict. If the provisions of these Articles are in conflict or are inconsistent as a matter of contractual interpretation or otherwise, with the provisions of a Shareholders. Agreement, if any, the provisions of the latter shall prevail to the fullest extent permitted by law.

Art. 21. Applicable law. For all matters not provided for in the present Articles, the parties refer to the existing laws.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at seven thousand euro (EUR 7,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by surname, given name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le seize novembre.

Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

Whitelabel II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153343, ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg,

ici représentée par Maître Laurent LAZARD, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé qui sera signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentaire et restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée en même temps.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré et requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I) Que l'entité nommée ci-dessus détient l'intégralité du capital social de Whitelabel II-A S.à r.l. (la Société), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153882, constituée le 18 juin 2010 à la suite d'un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 5 août 2010, numéro 1592.

II) Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales, avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, entièrement souscrites et entièrement libérées.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Agenda

1. Augmentation du capital de la Société d'un montant de deux millions soixante neuf mille cent soixante quinze euros et soixante sept cents (EUR 2.069.175,67) par la création et l'émission de deux cent six millions neuf cent dix-sept mille cinq cent soixante-sept (206.917.567) parts sociales avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et portant une prime d'émission de deux virgule zéro un million neuf cent soixante-dix-neuf mille trois cent quatre-vingt-deux (EUR 2,01979382) euros chacune;

2. Souscription de deux cent six millions neuf cent dix-sept mille cinq cent soixante-sept (206.917.567) parts sociales avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01);

3. Refonte des statuts de la Société, y compris la modification de l'article sur l'objet social, qui est à lire comme suit:

“ Art. 5. Objet social.

5.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toutes autres manières, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toutes autres manières de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toute espèce, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille et la fourniture de services (de quelque description que ce soit) à toute Société du Groupe.

5.2 La Société peut participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale et peut prêter assistance par voie d'octroi de sûretés, d'octroi de prêts, garanties ou autres services de conseil ou financiers aux sociétés filiales ou affiliées. La Société peut emprunter ou autrement s'endetter sous quelque forme que ce soit (y compris, sans limitation, les emprunts obligataires, obligations et autres instruments de dette).

5.3 En général, elle peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et procéder à toute opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, y compris l'acquisition d'immobilisations corporelles et de l'immobilier, qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social.

5.4 SOUS RÉSERVE, TOUJOURS, que la Société n'entre dans aucune transaction pouvant constituer une activité réglementée du secteur financier ou exiger une licence commerciale en vertu de la législation luxembourgeoise sans être dûment autorisée par législation luxembourgeoise.”

IV) Ces faits exposés, la partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis du notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société du montant de deux millions soixante-neuf mille cent soixante-quinze euros et soixante-sept cents (EUR 2.069.175,67) par la création et l'émission de deux cent six millions neuf cent dix-sept mille cinq cent soixante-sept (206.917.567) parts sociales avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et portant une prime d'émission de deux virgule zéro un million neuf cent soixante-dix-neuf mille trois cent quatre-vingt-deux (EUR 2,01979382) euros chacune.

Souscription

Whitelabel II S.à r.l., représenté par Maître Laurent LAZARD, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, déclare par la présente souscrire les deux cent six millions neuf cent dix-sept mille cinq cent soixante-sept (206.917.567) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar (EUR 0,01) chacune.

Les parts sociales ont été entièrement libérées par apport en numéraire, de sorte que le montant de quatre cent vingt millions d'euros (EUR 420.000.000,-) est désormais à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de refondre les statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

"Titre I^{er} . - Objet - Dénomination - Définitions - Siège social - Durée

Art. 1^{er} . Forme sociale. Par la présente est formée une société à responsabilité limitée gouvernée par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre, la loi du 18 Septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée de temps à autre, ainsi que les présents Statuts.

Art. 2. Name. Le nom de la Société est Whitelabel II-A S.à r.l..

Art. 3. Définitions.

3.1 Dans les présents Articles:

Gérants A a la signification qui lui est donnée à l'Article 9.1.

Affilié signifie toute personne Contrôlant, Contrôlée ou sous un Contrôle commun avec la première personne.

Statuts signifie les présents statuts.

Gérants B a la signification qui lui est donnée à l'article 9.1.

Jour Ouvrable signifie un jour (autre qu'un samedi, dimanche ou jour férié) durant lequel les banques sont ouvertes pour des opérations de banque courantes à Londres, Royaume-Uni, au Luxembourg, à Bruxelles, Belgique, et à San Francisco, USA.

Société signifie Whitelabel II-A S.à r.l..

Contrôle signifie la capacité, directe ou indirecte, de diriger les affaires d'autrui, que ce soit par voie de propriété, de contrat ou autre, et les termes Contrôlé et Contrôlant doivent être entendu dans ce sens.

Situation de Blocage a la signification qui lui est donnée dans l'Article 9.15.3.

Groupe signifie LuxCo, toute Nouvelle Société Holding et tout Affilié Contrôlé de temps en temps de LuxCo ou d'une Nouvelle Société Holding.

Société du Groupe signifie toute société à l'intérieur du Groupe et plusieurs sera connu comme des Sociétés du Groupe.

Gérant de Société du Groupe signifie chacun des 'Gérants' auxquels il est fait référence dans un Pacte d'actionnaires, le cas échéant.

LuxCo signifie Whitelabel I S.à r.l.

Associé Majoritaire signifie ManagementCo ou, si ManagementCo cesse d'être l'associé unique, toute autre personne détenant plus de cinquante pour cent (50%) des Actions émises par la Société.

Gérants a la signification qui lui est donnée à l'article 9.1.

Gérants Dirigeants a la signification qui lui est donnée dans l'Article 11.1.

Nouvelle Société Holding signifie toute société holding du Groupe dans laquelle les droits économiques et autres droits de chaque associé et de chaque Gérant de Société du Groupe sont maintenus substantiellement dans les mêmes proportions que la participation dans LuxCo et les droits de chaque classe de participation dans cette Nouvelle Société Holding sont substantiellement identiques à ceux de chaque classe de participation dans LuxCo et ses affiliés indirects, et sont maintenus dans la même proportion que LuxCo.

Observateurs a la signification qui lui est donnée dans l'Article 9.20.

Gérant Mandant a la signification qui lui est donnée dans l'Article 9.7.

Gérant Mandataire a la signification qui lui est donnée dans l'Article 9.7.

Affaire sur Partie Liée signifie (a) tout contrat ou le contrat de transaction ou le projet de transaction, (b) tout arrangement ou l'arrangement proposé ou relation ou une relation, (c) tout litige en cours ou envisagé (ou toute autre forme de règlement des différends), ou (d) toute autre question, dans chaque cas au alinéas (a) à (d), (i) qui se situe entre une Société du Groupe et un Associé, d'une part un gérant ou un membre d'une telle personne, d'autre part ou (ii) dans lequel toute personne au sous-alinéa (i) ci-dessus (autre que la Société du Groupe concernée) a un intérêt financier direct ou indirect.

Consentement sur Affaire Réservée signifie (a) le vote affirmatif lors d'une réunion du Conseil d'au moins un (1) des Gérants A présents à la réunion et d'au moins un (1) des Gérants B présents à la réunion, tels que prouvé par le procès-

verbal de cette réunion du Conseil approuvées par ces Gérants, ou (b) le consentement écrit d'un (1) Gérant A et d'un (1) Gérant B, dans chaque cas notifié à la personne concernée; afin d'éviter tout doute, ce consentement communiqué par voie d'e-mail ou de télé-facsimilé conformément aux dispositions applicables d'un Pacte d'Associés, s'il y en a un, est considéré comme un «consentement par écrit» pour les besoins du sous-point (b) de cette définition.

Associé signifie toute personne qui détient des Actions dans la Société.

Pacte d'Associés signifie tout pacte d'associés qui peut être conclu de temps en temps par, entre autres, les Associés et la Société relativement, entre autres, aux Parts Sociales, à la Société et aux questions connexes.

Parts Sociales signifie les parts sociales qui peuvent être émises par la Société de temps en temps.

3.2 Tout terme en majuscules non défini autrement a la signification qui lui est donnée dans les Pactes d'Associés, le cas échéant.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société se trouve dans la Ville de Luxembourg.

4.2 Le Conseil peut décider de déplacer le siège social de la Société dans la Ville de Luxembourg.

4.3 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

4.4 Cette décision n'a toutefois pas d'effet sur la nationalité de la Société. Cette déclaration de transfert de siège social est effectuée et portée à l'attention de tiers par l'organe de la Société, qui sera située à l'endroit le plus adapté à cet effet dans ces circonstances.

Art. 5. Objet social.

5.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toutes autres manières, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toutes autres manières de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toute espèce, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille et la fourniture de services (de quelque description que ce soit) à toute Société du Groupe.

5.2 La Société peut participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale et peut prêter assistance par des prêts, garanties ou autres services de conseil ou financiers aux sociétés filiales ou affiliées. La Société peut emprunter ou autrement s'endetter sous quelque forme que ce soit (y compris, sans limitation, les emprunts obligataires, obligations et autres instruments de dette).

5.3 En général, elle peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et procéder à toute opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, y compris l'acquisition d'immobilisations corporelles et de l'immobilier, qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social.

5.4 SOUS RÉSERVE, TOUJOURS, que la Société n'entre dans aucune transaction pouvant constituer une activité réglementée du secteur financier ou exiger une licence commerciale en vertu de la législation luxembourgeoise sans être dûment autorisée par législation luxembourgeoise.

Art. 6. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée.

Titre II. - Parts du capital

Art. 7. Capital.

7.1 Le capital émis est fixé à deux millions quatre vingt et un mille six cent soixante-quinze euros et soixante-sept cents (EUR 2.081.675,67) représenté par deux cent huit millions cent soixante-sept mille cinq cent soixante-sept (208.167.567) Parts

Sociales avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

7.2 La Société a un capital autorisé et non émis de dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) représenté par un milliard (1.000.000.000) de Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

7.3 Toute prime d'émission ou autre apport de capital doit être allouée à une réserve spéciale, qui doit être remboursée de temps en temps au(x) Associé(s) sur résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés ou, sur une résolution du Conseil, en conformité avec les dispositions des présents Statuts ou un éventuel Pacte d'Associés. Pour éviter toute ambiguïté, la Société devra traiter tout solde créditeur de cette réserve spéciale comme fongible et ne doit le réserver, en totalité ou en partie, à aucun Associé pour les Parts Sociales duquel une telle prime démission ou toute autre contribution de capital a été payée.

7.4 Le Conseil est autorisé et mandaté, sous réserve de l'obtention d'un Consentement pour Affaire Réservée, lorsqu'un Pacte d'Associés, s'il y en a un, le requiert:

7.4.1 pour augmenter de temps en temps le capital souscrit de la Société dans les limites du capital autorisé, en une fois ou par portions successives, par l'émission de nouvelles Parts Sociales avec ou sans prime d'émission, à payer en liquide, par contribution en nature, par conversion des créances des Associés, par conversion de certificats d'actions

préférentiels convertibles ou d'autres titres convertibles ou instruments similaires, ou, par incorporation des bénéfices ou réserves dans le capital, sous réserve de ce qui peut être stipulé dans un Pacte d'Associés éventuel;

7.4.2 pour déterminer le lieu et la date de l'émission ou les dates d'émissions successives, le prix, et les termes et conditions de souscription et de paiement des Parts Sociales supplémentaires.

7.5 Cette autorisation est valide pour une période de cinq (5) ans commençant à partir de la date de publication du présent acte.

7.6 La période de cette autorisation peut être étendue par résolution de l'Associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des Associés de temps en temps, selon la manière requise pour la modification des présents Statuts.

7.7 Le Conseil est autorisé à déterminer les conditions attachées à toute souscription de Parts Sociales. En cas de mission de Parts Sociales, le Conseil de Gérance peut, sous réserve de l'obtention du Consentement d'Affaire Réservee, lorsqu'un Pacte d'Associés, s'il y en a un, le requiert, décider des montants à émettre.

7.8 Lorsque le Conseil effectue une augmentation de capital totale ou partielle en vertu des dispositions mentionnées ci-dessus, il est obligé de prendre des mesures pour modifier cet article 7 afin de constater la modification et est autorisé à prendre les mesures requises pour l'exécution et la publication d'une telle modification conformément à la loi.

Art. 8. Parts Sociales.

8.1 Chaque Part Sociale donne droit à une (1) voix à son propriétaire.

8.2 Les Parts Sociales sont librement transmissibles parmi les Associés. Le transfert de Parts Sociales inter vivos à des non-Associés peut seulement être fait avec l'approbation préalable des Associés représentant trois quarts du capital social.

8.3 Autrement, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

8.4 Les Parts Sociales sont indivisibles par rapport à la Société, qui admet uniquement un (1) propriétaire pour chacune d'elles.

8.5 Les Parts Sociales dans la Société ne sont pas remboursables à la demande d'un Associé.

8.6 Sous réserve d'une adoption d'un Consentement sur Affaire Réservee, la Société toutefois rachète ses propres Parts Sociales, lorsque le Conseil considère que cela est dans le meilleur intérêt de la Société, sous réserves des termes et conditions qu'elle détermine et dans les limitations établies par les présents Statuts un éventuel Pacte d'Associés.

8.7 A moins que le rachat de Parts Sociales soit immédiatement suivi d'une annulation des Parts Sociales ainsi rachetées et d'une réduction de capital, un tel rachat peut seulement être fait qu'au moyen des bénéfices non distribués de la Société, la prime démission et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires mais excluant toute réserve requise par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat est déterminé par le Conseil.

Titre III. - Gestion

Art. 9. Conseil de Gérance.

9.1 Composition du Conseil. La Société est gérée par un conseil de Gérance (le Conseil) composé à tout moment de six (6) gérants dont trois (3) gérants de classe A (les Gérants A), et trois (3) gérants de classe B (les Gérants B, et ensemble avec les Gérants A, les Gérants) (ou tout nombre supérieur ou inférieur de Gérants que l'Associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des Associés peut déterminer de temps en temps). Le Conseil n'a pas de président.

9.2 Membres du Conseil. À tout moment, il doit y avoir au moins un (1) Gérant résidant au Luxembourg et au moins la moitié des membres du Conseil résidant dans un pays autre que le Royaume-Uni.

9.3 Droit de désignation des Gérants. Sauf indication contraire dans les présents Statuts et conformément aux termes d'un Pacte d'Associés, le cas échéant, l'Associé Majoritaire sera en droit de désigner pour nomination, révocation ou remplacement trois (3) Gérants A, et trois (3) Gérants B.

9.4 Nomination supplémentaire de membres du Conseil. En plus de la nomination conformément à l'Article 9.23, l'Associé Majoritaire est mandaté pour désigner pour nomination, révocation ou remplacement le nombre de membres supplémentaires du Conseil qu'il peut décider temps en temps.

9.5 Cessation des fonctions. Si un Gérant désigné par l'Associé Majoritaire est devenu incapable ou interdit d'agir en tant que Gérant en vertu des présents Statuts, ou de la législation applicable, dans la mesure permise par la loi, ce Gérant sera révoqué et remplacé dès que raisonnablement faisable par l'Associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des Associés, sur recommandation de l'Associé Majoritaire. L'Associé Majoritaire peut désigner un Gérant de remplacement conformément aux dispositions des présents Statuts et d'un Pacte d'Associés, le cas échéant.

9.6 Rémunération des Gérants. Les Gérants ne sont pas rémunérés sauf s'il est autrement décidé selon les termes que l'Associé unique ou le cas échéant, l'assemblée générale des Associés, peut décider, conformément aux dispositions d'un Pacte d'Associés, s'il y en a un.

9.7 Gérant Mandataire.

9.7.1 Nomination et révocation. Tout Gérant (un Gérant Mandant) peut à tout moment, et par écrit, (i) nommer un autre Gérant de la Société comme son mandataire (un Un Gérant Mandataire) et (ii) révoquer ce Gérant comme son Gérant Mandataire. La nomination d'un Gérant Mandataire est limitée dans le temps et est automatiquement et immédiatement terminée si le Gérant Mandant ou le Gérant Mandataire cesse d'être Gérant.

9.7.2 Fonction. Si un Gérant Mandant n'est pas présent (soit en personne soit par un autre moyen de présence autorisé) à une réunion du Conseil, un Gérant Mandataire peut être compté pour le quorum en sa qualité de Gérant et de Gérant Mandataire conformément à l'Article 9.13 et a le droit de voter une (1) fois en son nom propre et une autre fois au nom du Gérant Mandant pour qui il agit en tant que Gérant Mandataire, concernant tous les sujets soumis au vote du Conseil durant cette réunion ou une partie de celle-ci (et pour lesquels le Gérant Mandataire aurait eu le droit de voter).

9.7.3 Absence de rémunération supplémentaire. Aucun Gérant Mandataire n'a droit à une rémunération supplémentaire pour un tel service, sauf s'il en est autrement convenu par l'Associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des Associés.

9.8 Nomination, révocation, remplacement des Associés par décision de l'assemblée générale des Associés. L'Associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des Associés décide de la nomination, révocation ou du remplacement en tant que Gérant, le cas échéant, de toute personne désignée pour nomination, révocation ou remplacement par l'Associé Majoritaire, le cas échéant. Les Gérants peuvent être nommés avec ou sans limitation de leur période de fonctions et peuvent être révoqués avec ou sans motif à tout moment, sous réserve seulement des termes d'un Pacte d'Associés, s'il y en a un.

9.9 Lieu des Réunions. Toutes les réunions du Conseil (ou de tout comité y afférent) ont lieu au Luxembourg (ou dans tout autre lieu convenu par le Conseil ou l'Associé Majoritaire). A moins qu'il en soit autrement convenu conformément aux dispositions d'un Pacte d'Associés, s'il y en a un, aucune réunion du Conseil (ou de tout comité y afférent) ne peut être tenue au Royaume-Uni.

9.10 Convocation des Réunions du Conseil. Tout Gérant peut convoquer une réunion du Conseil à tout moment par un avis aux autres Gérants concernés, conformément à l'article 9.12.

9.11 Périodicité des réunions du Conseil. Le Conseil doit se réunir à tous les moments qu'un Gérant (sauf s'il est convenu autrement dans un Pacte d'Associés, s'il y en a un) peut déterminer de temps à autre.

9.12 Avis des réunions du Conseil.

9.12.1 Chaque Gérant doit recevoir un avis au moins deux (2) (ou un (1) en cas d'un ajournement) Jours Ouvrables avant une réunion du Conseil, sauf si tous les Gérants en conviennent autrement par écrit ou sauf si tous les Gérants sont présents ou représentés à cette réunion.

9.12.2 L'avis pour une réunion du Conseil prévu dans cet Article 9.10 doit dans chaque cas être accompagné des documents écrits nécessaires pour fournir à chaque Gérant les informations raisonnablement suffisantes pour que ce Gérant puisse prendre une décision d'affaires informée sur chaque point de l'ordre du jour pour ladite réunion. Malgré la phrase précédente, le fait de ne pas recevoir une telle information ne cause en aucun cas l'invalidité des résolutions adoptées par le Conseil, y compris celles adoptées par consentement écrit du Conseil.

9.13 Quorum.

9.13.1 Aucune réunion du Conseil ne peut être tenue sauf si (a) une majorité de Gérants sont présents ou représentés, (b) au moins un (1) Gérant A est personnellement présent et un (1) Gérant B sont présents en personne et (c) au moins un Gérant résidant au Luxembourg est présent à la réunion.

9.13.2 Dans tous les cas, une réunion du Conseil n'atteint pas le quorum si la majorité des Gérants présents ou représentés sont résidents du Royaume-Uni d'un point de vue fiscal anglais.

9.13.3 Pour les besoins d'établir un quorum pour une réunion du Conseil, un Gérant est réputé présent si un Gérant Mandataire assiste à la réunion à la place du Gérant Mandant, sauf dans la mesure où au moins un (1) Gérant A doit être personnellement présent (et non représenté par un Gérant Mandataire) et au moins un (1) Gérant B doit être personnellement présent (et non représenté par un Gérant Mandataire).

9.13.4 Aucune affaire ne pourra être négociée lors d'une réunion du Conseil sauf si le quorum est atteint au moment où la réunion est ouverte et demeure atteint durant la transaction de l'affaire.

9.14 Vote.

9.14.1 À toute réunion du Conseil, chaque Gérant pouvant voter dispose d'une (1) voix en son propre nom et d'une (1) voix au nom du Gérant (s'il y en a) pour lequel il agit comme Gérant Mandataire lors de cette réunion.

9.14.2 Toutes les résolutions adoptées lors des réunions du Conseil sont adoptées à la majorité des votes effectués par les Gérants présents ou représentés à la réunion et disposant d'un droit de vote concernant la résolution.

9.14.3 Dans l'hypothèse où le Conseil ne parvient pas à prendre une décision sur un point donné (une Situation de Blocage), ce point qui est sujet à cette Situation de Blocage n'est pas entrepris et où la Situation de Blocage persiste pendant quinze (15) Jours Ouvrables ou plus, le Conseil peut soumettre ce point pour résolution à l'Associé Majoritaire.

9.15 Ajournement et réunions ajournées en l'absence d'un quorum. Une réunion du Conseil sera ajournée si un quorum n'est pas atteint à cette réunion dans un délai de soixante (60) minutes à partir du temps convenu pour la réunion, et une nouvelle convocation de la réunion est donnée à tous les Gérants. Les exigences de quorum pour une réunion ajournée seront les mêmes que pour la réunion initiale.

9.16 Procès-verbal. Les résolutions du Conseil sont enregistrées dans un procès-verbal paraphé par au moins un (1) Gérant A et un (1) Gérant B ayant pris part à la réunion. Des copies ou extraits de ce procès-verbal devant être produit (e)s dans des procédures judiciaires ou dans d'autres situations seront valablement signées par ces deux (2) Gérants. Le Conseil doit faire en sorte qu'une copie du procès-verbal signé soit distribuée à chaque Gérant.

9.17 Téléconférence/Vidéoconférence. Les Gérants peuvent participer à une réunion du Conseil par des moyens de communication (y compris une téléconférence ou une vidéoconférence) qui permettent à tous les autres Gérants présents à cette réunion (que ce soit en personne, par procuration, ou par un tel moyen de communication) d'entendre et d'être entendu à tout moment par tous les autres Gérants. Ils sont réputés présents en personne à cette réunion et sont comptés pour les besoins du quorum et pourront voter sur les points considérés à cette réunion. Les réunions tenues à l'aide de tels moyens de communication sont réputées prendre place au siège social de la Société.

9.18 Résolutions écrites. Les résolutions circulaires signées par tous les Gérants sont aussi valides et ont le même effet que si elles étaient adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur de multiples copies d'une résolution identique. Un Gérant Mandataire a le droit de signer toute résolution écrite au nom du Gérant Mandant. Le Conseil s'assure qu'une copie des résolutions écrites signées est distribuée à chacun des Gérants.

9.19 Question concernant une Partie Liée.

9.19.1 Le plus tôt possible avant qu'une action ne soit prise par le Conseil (que ce soit lors d'une réunion du Conseil ou par voie de résolutions écrites) par rapport à toute Question concernant une Partie Liée autre que celles concernant (i) les points réservés tels qu'établis dans un Pacte d'Associés, s'il y en a un, et requérant un Consentement sur Affaire Réservée ou (ii) que tout autre sujet requérant l'approbation par tout Associé selon le droit des sociétés applicable, tout Gérant ou autre personne qui est consciente d'une telle question révèle cette question de manière raisonnablement détaillée au Conseil.

9.19.2 Un Gérant a le droit de délibérer et de voter sur toute résolution (que ce soit lors d'une réunion du Conseil ou par voie de résolutions écrites) par rapport à la Question concernant une Partie Liée ou tout autre affaire dans laquelle ledit Gérant (ou toute autre partie ou n'importe lequel de leurs Affiliés) a un intérêt direct ou indirect, financier ou autre intérêt, sauf si la participation à une telle délibération ou vote sur une telle résolution aurait pour conséquence que cette résolution soit nulle ou annulable selon les dispositions contraignantes des lois applicables.

9.19.3 De la manière la plus large permise par les lois applicables, aucune résolution du Conseil (que ce soit lors d'une réunion ou par résolution écrite) n'est nulle ou annulable par suite de la participation de quelque Gérant que ce soit dans la délibération ou le vote sur toute Question concernant une Partie Apparentée ou toute autre affaire dans laquelle ledit Gérant (ou une partie ou n'importe lequel de leurs Affiliés respectifs) a un intérêt direct ou indirect de type financier ou un autre intérêt. Si une résolution du Conseil serait nulle ou annulable pour une telle raison, selon les dispositions obligatoires des lois applicables le Conseil garantit qu'une résolution valide de ce Conseil est prise avec les mêmes effets.

9.20 Observateurs.

9.20.1 L'Associé Majoritaire est en droit, conformément aux dispositions d'un Pacte d'Associés, s'il y en a un, de nommer, révoquer ou remplacer deux (2) observateurs (Observateurs) au Conseil (et à tout comité y afférent). L'Associé Majoritaire donne à la Société un avis écrit de la nomination, de la révocation ou du remplacement du ou des Observateur (s), ainsi que de la date et de l'heure où la nomination, la révocation ou le remplacement prendra effet et de la période pour laquelle la nomination est effective. Les droits de l'Associé Majoritaire décrits ci-dessus ne sont pas transférables (sauf et dans la mesure où il en est autrement convenu par les Associés dans un Pacte d'Associés, s'il y en a un).

9.20.2 Aucun Observateur n'a de droit de vote sur les sujets envisagés par le

Conseil (ou tout comité y afférent), mais un Observateur peut assister à toutes les réunions du Conseil (ou de tout comité y afférent) dans la même mesure que tout Gérant, hormis le droit de vote.

9.20.3 Chaque Observateur reçoit un avis de chaque réunion au même moment où les Gérants (ou membres du comité respectif, selon les cas), reçoivent cet avis et il lui sera fourni tous les documents fournis aux membres du Conseil (ou du comité intéressé), au même moment où ces documents sont fournis aux membres du Conseil (ou du comité, s'il y a lieu).

Art. 10. Pouvoirs du Conseil.

10.1 Sous réserve de l'article 10.3, le Conseil est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet de l'entreprise. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Associés seront de la compétence du Conseil.

10.2 Le Conseil peut payer des acomptes sur dividendes, si, préalablement à cette autorisation, le Conseil est en possession des comptes intérimaires de la Société, qui fournissent la preuve que des fonds suffisants sont disponibles pour payer un tel acompte sur dividende.

10.3 Nonobstant le paragraphe ci-dessus, le Conseil est requis d'obtenir, et ne devra prendre aucune action jusqu'à ce qu'il ait obtenu un Consentement sur Affaire Réservée sur tout point réservé qui peut être indiqué dans un Pacte d'Associés, s'il y en a un.

Art. 11. Délégation de pouvoirs.

11.1 Le Conseil peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière de la Société à un (1) ou plusieurs Gérants, agissant seul ou ensemble, qui seront appelé(s) Gérant(s) Dirigeant(s).

11.2 Le Conseil peut aussi déléguer le pouvoir de représentation de la Société à un (1) ou plusieurs Gérants ou à toute autre personne, Associé ou non, qui représentera individuellement ou conjointement la Société pour des transactions spécifiques telles que déterminées par le Conseil.

11.3 A cette fin, tout Gérant peut donner pouvoir spécial, conformément à l'article 11.2, par sa propre signature, ainsi qu'il est requis, pour donner un pouvoir spécial à un mandataire (agent ad hoc) pour représenter individuellement la Société pour des buts spécifiques tels que déterminés dans la procuration.

11.4 Le Conseil peut aussi créer et déléguer à tout comité y afférent, sous réserve des lois applicables, les droits et pouvoirs et de telles fonctions de conseil qu'il estime nécessaires ou désirables pour faciliter la gestion de la Société, attendu que le Conseil ne peut créer un tel comité sans obtenir au préalable un Consentement sur Affaire Réservee, lorsqu'un Pacte d'Associés, s'il y en a un, le requiert.

11.5 L'Associé Majoritaire a, à tout moment, le droit d'être représenté dans tout comité créé par le Conseil, par les Gérants que l'Associé Majoritaire est en droit de nommer en vertu de ces Statuts, dans une proportion qui est aussi proche que raisonnablement possible d'une telle représentation proportionnée de l'Associé Majoritaire au Conseil et conformément aux termes du Pacte d'Associés, s'il y en a un.

Art. 12. Signature. La Société est liée par la signature conjointe d'au moins un (1) Gérant A et un (1) Gérant B.

Art. 13. Assurance / Exonération / Indemnité. Dans toute la mesure autorisée par les lois applicables et s'il est ainsi prévu dans un Pacte d'Associés, s'il y en a un, et dans les termes qui peuvent y être établis, la Société acquiert ou fait acquérir par une (1) ou plusieurs autres Sociétés du Groupe une assurance visant à disculper et indemniser toute personne, y compris les Gérants par voie d'assurances pour les administrateurs et les agents, désignée par un Pacte d'Associés, s'il y en a un.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 14. Assemblée générale.

14.1 L'Associé unique exerce tous les pouvoirs confiés à l'assemblée générale des Associés par la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

14.2 Toutes les décisions excédant les pouvoirs du Conseil doivent être prises par l'Associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des Associés. Toute décision devra être sous forme écrite et consignée dans un registre spécial.

14.3 Les assemblées générales des Associés seront tenues à Luxembourg, sauf si les Associés en décident autrement. Chaque Associé doit recevoir un avis d'au moins deux (2) (ou un (1) en cas d'ajournement en vertu de l'article 14.5) Jours Ouvrables d'une assemblée générale, sauf s'il est autrement convenu par écrit.

14.4 Exigences de quorum Sous réserve des dispositions obligatoires de la loi, le quorum pour une assemblée d'Associés de la Société sera obtenu par les détenteurs d'au moins la moitié du capital social de la Société présent ou représenté, y compris l'Associé Majoritaire, ou leurs représentant ou mandataire respectifs nommés.

14.5 Ajournement et assemblées ajournées en l'absence d'un quorum Les assemblées d'Associés seront ajournées aux mêmes moment et place le même jour de la semaine suivante si le quorum n'est pas atteint à l'assemblée dans les soixante (60) minutes du temps convenu pour l'assemblée, et la convocation d'une telle assemblée ajournée sera le même que pour l'assemblée initiale.

14.6 Vote. Aucune décision n'est valablement prise jusqu'à ce qu'elle ait été adoptée par plus de cinquante pour cent (50%) du capital social émis.

14.7 Résolutions écrites des Associés. Au cas où il y a plus d'un (1) mais moins de vingt-cinq (25) Associés, les Associés, au lieu d'assister à l'assemblée générale tenue relativement à la Société, peuvent aussi adopter des résolutions sans qu'une réunion ne soit tenue si chaque Associé qui aurait le droit de voter sur la résolution à une réunion dûment convoquée (en ce compris par mandataire) signe un document contenant une déclaration qu'il est favorable à une résolution ou signe la résolution concernée.

Titre V. - Exercice social - Profits - Réserves

Art. 15. Exercice social. L'année financière de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement, la première année financière commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Art. 16. Comptes.

16.1 Chaque année, au 31 décembre, le Conseil arrête le bilan, qui contient un état des actifs de la Société ainsi que de ses dettes et obligations et qui est accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes des Gérants de la Société.

16.2 Au même moment, le Conseil prépare un compte de résultat, qui sera soumis à l'assemblée générale des Associés en même temps que le bilan.

Art. 17. Informations pour les Associés. Chaque Associé peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.

Art. 18. Réserve légale - Resultants.

18.1 Le solde créditeur du compte de résultat, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, représente le bénéfice net de la Société.

18.2 Chaque année, cinq pourcents (5%) du profit net sont dévolus à la réserve statutaire. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque la réserve statutaire s'élève à un dixième du capital, mais doit être reprise jusqu'à ce que le fond de la réserve soit entièrement reconstitué, si, à un moment quelconque et pour quelque raison que ce soit, il a été utilisé. Le solde est à la disposition de l'Associé unique ou, s'il y a lieu, l'assemblée générale des Associés.

Art. 19. Liquidation.

19.1 Dans le cas d'une dissolution de la Société, la liquidation est effectuée par un (1) ou plusieurs liquidateurs qui n'ont pas à être des Associés, désignés par l'Associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des Associés à la majorité définie par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée).

19.2 Le (ou les) liquidateur(s) est (sont) investi(s) des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes.

Art. 20. Conflit. Si les dispositions des présents Statuts sont en conflit ou sont incohérents, quant à leur interprétation contractuelle ou d'autre manière, avec les dispositions d'un Pacte d'Associés, s'il y en a un, les provisions de ce dernier prévalent dans toute la mesure permise par la loi.

Art. 21. Loi applicable. Tous les sujets non traités par les présents Statuts les parties se réfèrent aux lois existantes."

Dépenses

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui sont supportés par la Société en conséquence du présent acte, est estimé approximativement à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. LAZARD, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 novembre 2010. LAC/2010/50917. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155587/832.

(100178834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Distillerie Nationale Pitz-Schweitzer s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9809 Hosingen, Op de Hei.

R.C.S. Luxembourg B 92.947.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2010155349/10.

(100179549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Etna Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 133.594.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ainsi que les documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155355/12.

(100179487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Etna Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 133.594.

Les comptes annuels pour la période du 8 novembre 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2008 ainsi que les documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155356/12.

(100179488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

East of Eden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1^{er}.

R.C.S. Luxembourg B 137.662.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société le 15 juillet 2010

L'Assemblée constate et accepte les démissions de Monsieur WIES Aurélien, né à Villerupt (France) le 27 août 2010, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 66, Boulevard Napoléon 1^{er}, et de Monsieur FAYS Eric, employé privé, né à Messancy (Belgique) le 25 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 66, Boulevard Napoléon 1^{er} de leur fonction d'Administrateurs à dater du 15 juillet 2010 de leur fonction d'Administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

EAST OF EDEN S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2010155359/16.

(100179506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Europa Real Estate GBP Warrant S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 156.850.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of November.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Europa Fund II L.P., established and having its registered office in Granville House, 132 Sloane Street, London SW1X9AX,

2. Europa Fund II US L.P., established and having its registered office in Granville House, 132 Sloane Street, London SW1X9AX,

3. Europa Emerging Europe Fund L.P, established and having its registered office in Granville House, 132 Sloane Street, London SW1X9AX,

4. Europa Fund III L.P. established and having its registered office in Granville House, 132 Sloane Street, London SW1X9AX,

all represented by Mr Eric BIREN, chartered accountant, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of four proxies.

Said proxies after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") which is herewith established as follows:

Art. 1. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to grant to other group companies or third parties loans, guarantees, and to perform any operation which is directly related to its purpose.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of memberships or similar corporate structures.

The Company may borrow money in any form and secure or discharge any debt or obligation of or binding on the Company or any of its direct or indirect subsidiaries, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company, or any company belonging to the same group as the Company in such manner as may be thought fit and in particular by mortgages and charges upon all or any part of the undertaking, property, and assets (present or future), or by the creation and the issue of bonds or other securities of any description.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Europa Real Estate GBP Warrant S.à r.l."

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The subscribed capital is fixed at twelve thousand six hundred Pounds Sterling (GBP 12'600.-) divided into at twelve thousand six hundred (12'600) shares, having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vicechairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and allowing the identification. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile or e-mail, or any other similar means of communication. A written decision signed by all the managers is therefore proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held and such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partners' meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be partners.

The auditors, if any, will be elected, as the case may be, by the sole partner or by the general partners' meeting, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole partner or by the general partners' meeting, as the case may be.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

Art. 19. Subject to and in accordance with article eighteen, the board of managers is authorized to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, to the payment of interim dividends, subject only to three (3) conditions: a) the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts; b) the date of the interim accounts may not be older than two (2) months at the date of the relevant board meeting; and c) the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable profits exist.

For the purposes of this article nineteen, distributable profits are equal to the net profit realised since the end of the last financial year, plus any profits carried forward and sums drawn down from reserves available for distributions, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Art. 20. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measure

The first financial year begins at the date of the incorporation and shall finish at December 31, 2010.

Subscription and Payment

All twelve thousand six hundred (12'600) shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash as follows:

- | | |
|--|-------|
| 1. Europa Fund II L.P., previously named, four thousand and nineteen shares | 4.019 |
| 2. Europa Fund II US L.P., previously named, one hundred and ninety shares | 197 |
| 3. Europa Emerging Europe Fund L.P, previously named, one thousand five hundred and forty shares | 1.540 |
| 4. Europa Fund III L.P., previously named, six thousand eight hundred and forty-four shares | 6.844 |

All these shares have been 100% paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand six hundred Pounds Sterling (GBP 12,600.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares having verified that the conditions set forth in Article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euro.

Extraordinary general meeting

And immediately upon incorporation, the above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to the holding of an extraordinary general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

- 1.- The registered office of the Company is fixed at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2.- The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:
 - a) Mr Vincent GOY, company director, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
 - b) Mr Eric BIREN, chartered accountant, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
 - c) Mr Peter CLUFF, company director, professionally residing at 132, Sloane Street, London SW1X 9AX.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-sept novembre.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Europa Fund II L.P., établie et ayant son siège social à Granville House, 132 Sloane Street, Londres SW1X9AX,
2. Europa Fund II US L.P., établie et ayant son siège social à Granville House, 132 Sloane Street, Londres SW1X9AX,
3. Europa Emerging Europe Fund L.P, établie et ayant son siège social à Granville House, 132 Sloane Street, Londres SW1X9AX,
4. Europa Fund III L.P., établie et ayant son siège social à Granville House, 132 Sloane Street, Londres SW1X9AX, toutes représentées par Monsieur Eric BIREN, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu de quatre procurations sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées “ne varietur” par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l’enregistrement.

Laquelle personne comparante a requis le notaire instrumentaire d’arrêter ainsi qu’il suit les statuts d’une société à responsabilité limitée que les parties prémentionnées vont constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. L’objet social de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l’acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d’apport, d’option ou de toute autre manière.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et à la liquidation d’un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par voie d’apport, de souscription, de prise ferme ou d’option d’achat de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d’échange ou autrement, accorder à d’autres sociétés du groupe ou à des tiers des prêts, des garanties et effectuer toute opération qui est directement liée à son objet social.

Plus généralement, la Société peut prendre toute mesure et effectuer toute opération, incluant, sans limitation, des transactions commerciales, financières mobilières et immobilières qu’elle jugera nécessaires ou utiles à l’accomplissement et au développement de son objet social.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra emprunter des sommes d’argent, sous quelque forme que ce soit, ainsi qu’octroyer des garanties pour la décharge de toutes dettes ou obligations de la Société ou toute filiale directe ou indirecte, ou toute société étant un actionnaire direct ou indirect de la Société, ou toute société du même groupe, de toute autre manière appropriée, en particulier par des hypothèques et sûretés mobilières sur tout ou partie de l’entreprise, de la propriété et des actifs (présents ou futurs), ou par la création et l’émission d’obligations ou autres valeurs mobilières.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination “Europa Real Estate GBP Warrant S.à r.l.”.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l’assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L’adresse du siège social peut-être déplacée à l’intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu’à l’étranger.

Art. 6. Le capital social souscrit est fixé à douze mille six cents livres sterling (12.600,- GBP) divisé en douze mille six cents (12.600) parts sociales, ayant une valeur nominale d’une livre sterling (1,- GBP) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l’associé unique ou par une décision de l’assemblée générale des associés, en conformité avec l’article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu’un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l’hypothèse où il n’y a qu’un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l’hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d’entre eux ne sont transmissibles que moyennant l’application de ce qui est prescrit par l’article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l’insolvabilité ou de la faillite de l’associé unique ou d’un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n’ont pas besoin d’être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l’associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l’associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle de l'un des gérants.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres permettant leur identification. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une décision écrite signée par tous les gérants est par conséquent juste et valable si elle a été adoptée à la réunion du conseil de gérance, qui a été dûment convoquée et tenue, cette décision peut être rédigée en un seul document ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

Art. 17. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non. Elles le seront dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, sera (seront) nommé(s), selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leur(s) successeur(s) soi(en)t élu(s). Il(s) est (sont) rééligible(s) et il(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés proportionnellement à leur participation dans le capital de la Société.

Art. 19. En conformité avec l'article dix-huit, le conseil de gérance est autorisé à procéder, aussi souvent qu'il le considère approprié et à tout moment pendant l'année sociale, au paiement de dividendes intérimaires, en respectant trois (3) conditions: a) le conseil de gérance pourra seulement prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires sur la base des comptes intérimaires; b) les comptes intérimaires ne pourront pas être datés de plus de deux (2) mois à la date de la réunion du conseil; et c) les comptes intérimaires, qui peuvent ne pas être audités, doivent prouver que des bénéfices distribuables suffisants existent.

Pour les besoins de cet article dix-neuf, les bénéfices distribuables sont égaux au bénéfice net réalisé depuis la fin du dernier exercice social, plus tous bénéfices reportés et réserves distribuables, moins les pertes reportées et toutes les sommes à placer en réserve conformément aux dispositions de la Loi ou aux Statuts.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

Toutes les douze mille six cents (12.600) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées en numéraire comme suit:

1. Europa Fund II L.P., prénommée, quatre mille dix-neuf parts sociales	4.019
2. Europa Fund II US L.P., prénommée, cent nonante-sept parts sociales	197
3. Europa Emerging Europe Fund L.P., prénommée, mille cinq cent quarante parts sociales	1.540
4. Europa Fund III L.P., prénommée, six mille huit cent quarante-quatre parts sociales	6.844

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille six cents livres sterling (12.600,- GBP) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Attestation

Le notaire instrumentant ayant dressé le présent acte déclare avoir vérifié que les conditions énumérées à l'article 183 de la Loi sont remplies et le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les parties prénommées, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée et se considérant dûment convoquées, ont décidé de tenir une assemblée générale extraordinaire et de prendre à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est établi au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - a) Monsieur Vincent GOY, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
 - b) Monsieur Eric BIREN, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
 - c) Monsieur Peter CLUFF, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 132, Sloane Street, Londres SW1X 9AX.

DONT ACTE, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la personne comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. BIREN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14339. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010155357/347.

(100179461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

ECF Edinburgh Office HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 149.277.

En date du 13 octobre 2010 Mark Houston a démissionné de sa fonction de gérant.

Par conséquent le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur David Cunningham
- Monsieur Michael Chidiac
- Monsieur Godfrey Abel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Pour la Société

Référence de publication: 2010155360/16.

(100179338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Gafali S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 142.231.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société le 23 avril 2010

L'Assemblée constate et accepte la démission de Monsieur WIES Aurélien, né à Villerupt (France) le 27 août 1982, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 66, Boulevard Napoléon 1^{er} à dater du 23 avril 2010 de sa fonction d'Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

GAFALI S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2010155393/15.

(100179281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

ECF Lyon Office HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 148.567.

En date du 13 octobre 2010 Mark Houston a démissionné de sa fonction de gérant.

Par conséquent le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur David Cunningham
- Monsieur Michael Chidiac
- Monsieur Godfrey Abel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Pour la Société

Référence de publication: 2010155361/16.

(100179339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Eicher Trakterfrënn Lëtzebuerg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9019 Warken, 62, rue de Burden.

R.C.S. Luxembourg F 8.542.

— STATUTEN

Benennung

Art. 1. Der Verein ohne Gewinnzweck, mit Sitz in Warken, wurde am 06. September 2010 von 7 Personen, auf unbegrenzte Zeit, gegründet und trägt den Namen "EICHER Trakterfrënn Lëtzebuerg".

Ziel und Zweck:

Art. 2. Der Sinn des Vereins besteht darin, die Arbeitsgeräte der Firma und Marke EICHER zu erhalten.

Mitglieder:

Art. 3. Der Verein besteht aus aktiven Mitgliedern und aus Ehrenmitgliedern.

a) aktives Mitglied:

jede Person, die als aktives Mitglied dem Verein beizutreten wünscht, muss im Besitz oder Fahrzeughalter eines Arbeitsgerätes sein. Sie hat auch vorher einen schriftlichen Antrag beim Vorstand zu stellen. Der Vorstand befindet über den Beitritt.

b) Ehrenmitglied:

jede Person, welche den Verein mit einem jährlichen Beitrag unterstützen oder welche sich in hervorragender Weise um den Verein verdient gemacht hat. In der Generalversammlung ist ein Ehrenmitglied jedoch nicht wahlberechtigt.

Art. 4. Der Austritt aus dem Verein kann zu jeder Zeit erfolgen, doch soll eine schriftliche Anzeige unter Angabe des Grundes an den Präsidenten oder an dessen Vertreter geschehen.

Art. 5. Der Ausschluss eines aktiven Mitgliedes aus dem Verein erfolgt durch Beschluss einer Versammlung der aktiven Mitglieder mit einer Mehrheit von 2/3 der Abstimmenden. Der Vorstand ist jedoch ermächtigt ein Mitglied provisorisch auszuschliessen, welches durch absichtliche und wiederholte Nichteinhaltung der Statuten Unfriede erregt, den Beschlüssen der Generalversammlung und den Anordnungen des Vorstandes nicht nachkommt. Auch kann ein Mitglied ausgeschlossen werden wenn dessen Benehmen dem Verein schaden könnte.

Art. 6. Austretende oder ausgeschlossene Mitglieder haben kein Recht auf Rückerstattung der von ihnen geleisteten Zahlungen.

Art. 7. Ausgetretene oder ausgeschlossene aktive Mitglieder sind verpflichtet, die sich in ihrem Besitz befindlichen Gegenstände des Vereins sofort abzuliefern. Abgelieferte Gegenstände müssen sich in tadellosem Zustand befinden.

Organisation des Vereins

Art. 8. Die Organe des Vereins sind:

- a) der Vorstand
- b) die Generalversammlung
- c) die Rechnungskommission

Der Vorstand

Art. 9. Der Vorstand besteht aus:

- 1 Präsident / in
- 1 Vizepräsident / in
- 1 Schriftführer / in
- 1 Kassierer / in

Mindestens 3 und maximal 7 Beisitzende

Die Neuwahl des Vorstandes erfolgt jedes Jahr in der Generalversammlung.

Art. 10. Ein Vorstandsmitglied wird für 2 Jahre gewählt, d.h. es sind maximal 4 oder 6 Vorstandsmitglieder jährlich neu zu wählen. Die ausscheidenden Mitglieder sind wieder wählbar.

Art. 11. Kandidaten müssen eine diesbezügliche schriftliche Kandidaturerklärung bis spätestens 3 Tage vor der Wahl beim Präsidenten oder dessen Vertreter abgeben. Kandidaturberechtigt und stimmberechtigt sind alle aktiven Mitglieder ab 16 Jahren, welche ihren Beitrag bezahlt haben.

Art. 12. Der Vorstand ist im Allgemeinen berufen, die Ausführung der Statuten zu überwachen, die Beschlüsse der Generalversammlung zur Ausführung zu bringen, und über alle Angelegenheiten des Vereins zu bestimmen, welche nicht ausdrücklich der Generalversammlung vorbehalten sind.

Art. 13. Der Vorstand verwaltet die Geschäftsangelegenheiten und gibt der Generalversammlung über alle größeren Ausgaben Aufschluss.

Art. 14. Der Vorstand wird vom Präsidenten oder dessen Vertreter zu einer Sitzung einberufen, so oft dieser es für nötig erachtet. Dieselbe ist beschlussfähig, wenn die Mehrheit der Mitglieder anwesend ist. Die Beschlüsse werden mit absoluter Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmengleichheit entscheidet der Vorsitzende.

Art. 15. Falls die Zahl der aktiven Mitglieder unter 3 sinkt, wird der Verein aufgelöst und das Guthaben des Vereins wird durch den Gemeinderat von Ettelbruck an hilfsbedürftige Organisationen gespendet.

Generalversammlung

Art. 16. Die Generalversammlung bildet sich aus allen aktiven Mitgliedern und Ehrenmitgliedern unter dem Vorsitz des Präsidenten, respektiv des Vizepräsidenten oder eines vom Vorstand bezeichneten Mitglieds.

Art. 17. Die Einberufungen zur Generalversammlung müssen wenigstens 7 Tage im Voraus schriftlich den aktiven Mitgliedern zugestellt werden (der Poststempel zählt).

Art. 18. Jede vorschriftsmäßig einberufene Versammlung ist beschlussfähig, ungeachtet der Zahl der anwesenden Mitglieder, in den Angelegenheiten, welche auf der Tagesordnung stehen. Über Anträge, welche nicht auf der Tagesordnung stehen, darf kein Beschluss gefasst werden. Sämtliche Beschlüsse der General-Versammlung müssen mit absoluter Stimmenmehrheit in offener oder geheimer Abstimmung getätigt werden. Bei Stimmengleichheit ist der Antrag auf die nächste Sitzung zu setzen.

Art. 19. Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich in der ersten Jahreshälfte statt.

Art. 20. Ausserordentliche Generalversammlungen können einberufen werden:

- a) durch den Präsidenten oder dessen Vertreter,
- b) durch die Hälfte der Vorstandsmitglieder,
- c) durch die Hälfte der aktiven Mitglieder, die hierzu einen schriftlichen Antrag nebst Begründung beim Präsidenten einzureichen haben.

Art. 21. Abänderungen der Statuten können nur durch eine außerordentliche General-Versammlung mit einer Mehrheit von 2/3 der Abstimmenden beschlossen werden. Falls diese 2/3 Mehrheit nicht erreicht wird, genügt im zweiten Wahlgang die einfache Mehrheit der Stimmen.

Mitgliedsbeitrag

Art. 22. Jedes aktive Mitglied muss einmal jährlich dem Kassierer ein Mitgliedsbeitrag zahlen. Die Höhe des Mitgliedsbeitrags wird in der Generalversammlung festgelegt und der Beitrag ist auch hier zu entrichten. Abwesende Mitglieder sollen dies spätestens ein Monat nach der Generalversammlung nachgeholt haben.

Rechnungskommission und Rechnungswesen

Art. 23. Die Rechnungskommission besteht aus zwei Mitgliedern, welche nicht im Vorstand vertreten sind. Sie wird jedes Jahr in der ordentlichen Generalversammlung gewählt. Sie hat die Buchführung und die abgeschlossenen Jahresrechnungen zu prüfen und hat der Generalversammlung über den Befund Bericht abzugeben.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 24. Bei Veranstaltungen, an denen die "EICHER Trakterfrënn Lëtzebuerg" teilnehmen, verpflichten sich die Besitzer, ihre landwirtschaftlichen Fahrzeuge ordnungsgemäss angemeldet, versichert und gemäss der Straßenverkehrsordnung ausgestattet zu haben. Die Fahrer der Fahrzeuge müssen im Besitz eines gültigen Führerscheins sein und sich genau an die Bestimmungender Straßenverkehrsordnung halten. Bei Unfällen kann der Verein nicht für entstandene Schäden haftbar gemacht werden.

Art. 25. Die verbindliche Unterschrift wird in allen Vereinsangelegenheiten durch den Präsidenten oder dessen Vertreter gegeben.

Art. 26. Gespräche der Vorstandssitzungen und Mitgliederversammlungen sind nicht für die Öffentlichkeit bestimmt.

Art. 27. Jedes Mitglied erhält ein Exemplar dieser Statuten und hat sich sämtlichen in denselben enthaltenen Bestimmungen zu unterwerfen.

Art. 28. Mit der Annahme dieser Statuten durch die Generalversammlung treten alle vorherigen Statuten ausser Kraft. Nur die zuletzt unterzeichneten Statuten sind maßgebend.

Gründungsmitglieder

Art. 29. Gründungsmitglieder.

Name	Vorname	Beruf	Wohnort	Nationalität
KAELL	Emile	Rentner	Warken	Luxemburger
BOCK	Sylvie	Hausfrau	Medernach	Luxemburgerin
SCHOCK	Claude	Staatsbeamter	Warken	Luxemburger
KERGER	Claude	Staatsbeamter	Ringel	Luxemburger
BESENIUS	Jeff	Freiberufler	Oberfeulen	Luxemburger
WILMES	Steve	Gemeindebeamter	Oberfeulen	Luxemburger
MICHELS	Frank	Gemeindearbeiter	Ettelbruck	Luxemburger

Référence de publication: 2010155362/116.

(100179428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Enterasys Networks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 82.317.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ENTERASYS NETWORKS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010155364/11.

(100179259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Eurinvest S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 6.025.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60260 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010155367/10.

(100179146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Europa Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 38.157.

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 25 octobre 2010

Le Conseil d'Administration a pris note de la démission de Monsieur Javier RUBIO ARAGONÉS (résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 14, boulevard Royal) de son mandat d'Administrateur et a nommé avec effet immédiat Monsieur Santiago ALONSO MORLANS (résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 14, boulevard Royal) Administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2010155369/16.

(100179369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Fabegest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8530 Ell, 15, Réidenerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 156.841.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

Monsieur Paul FABER, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 20 janvier 1947, demeurant à L-8530 Ell, 15, Réidenerstrooss,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.**Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition et la vente, l'exploitation, la mise en valeur, la gestion et la location, ainsi que la construction d'immeubles ou d'éléments immobiliers et de toutes activités accessoires nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet principal.

La société peut notamment contracter tous prêts ou crédits, même hypothécaires, en vue du financement de ses acquisitions ou de ses gestions, et se porter caution solidaire et hypothécaire pour tous tiers.

La société peut en outre réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou qui peuvent en favoriser le développement ou la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de "FABEGEST SARL", société à responsabilité limitée.**Art. 4.** Le siège social est établi à Ell.**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (EUR 12.600,00), représenté par cent quatre-vingt (180) parts sociales d'une valeur nominale de soixante-dix euros (EUR 70,00) chacune.

Les cent quatre-vingt (180) parts sociales sont souscrites par l'associé unique, Monsieur Paul FABER, prénommé.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille six cents euros (EUR 12.600,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associé reconnaît.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'assemblée générale des associés est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge du ou des gérants.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fond de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que se soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants sont autorisés à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur les dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille dix.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

Décisions de l'associé unique

Le comparant, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à deux.

2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Paul FABER, prénommé,

- Madame Carine FABER, licenciée en sciences commerciales et financières, née à Luxembourg, le 19 septembre 1973, demeurant à L-1880 Luxembourg, 113, rue Pierre Krier. La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle de chaque gérant.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-8530 Ell, 15, Réidenerstrooss.

Déclaration

L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Faber, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 octobre 2010. Relation LAC/2010/47714. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155372/101.

(100179283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Famab S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 33.041.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 avril 2010

Révocation de Monsieur Thierry SCHMIT en tant qu'Administrateur de cette société.

Monsieur Norbert SCHMITZ, né le 12 mai 1943 à Pétange (Lux), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé nouvel Administrateur de cette société.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014.

Pour la société

FAMAB S.A.

Référence de publication: 2010155373/14.

(100178577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Fast Invest S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 66.179.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155374/10.

(100179278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Financière Eternit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 32.491.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Référence de publication: 2010155375/10.

(100179078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

EB Industrial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 23.631,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 133.729.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 2 septembre 2010

Première résolution

L'associé unique nomme Mme Leon Schwab, née le 9 octobre 1968 à Dublin, Irlande, résidant professionnellement à 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, au poste de «gérant interne» de la Société avec effet au 2 septembre 2010 et pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

L'associé unique révoque le mandat de M. Wlodzimierz KSIAZAK en tant que gérant de la Société avec effet au 2 septembre 2010.

Troisième résolution

Le conseil de gérance est dorénavant constitué de Mme Leon Schwab, M. Geoffrey Radcliffe, M. Bill Finelli et de François Bourgon.

Pour extrait sincère et conforme
Pour la Société

Référence de publication: 2010155918/21.

(100179706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Finenergie International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 78.203.

—
RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif au 30 novembre 2009 (rectificatif du dépôt du bilan au 30 novembre 2009 déposé le 23 décembre 2009 n° L 090197630) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010155376/11.

(100178865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Finimmo Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 97.691.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2010.

FINIMMO HOLDING S.A.

Adrien ROLLE

Référence de publication: 2010155377/12.

(100179425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

FU Industrial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 29.404,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 132.315.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 2 septembre 2010

Première résolution

L'associé unique nomme Mme Leon Schwab, née le 9 octobre 1968 à Dublin, Irlande, résidant professionnellement à 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, au poste de «gérant interne» de la Société avec effet au 2 septembre 2010 et pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

L'associé unique révoque le mandat de M. Wlodzimierz KSIAZAK en tant que gérant de la Société avec effet au 2 septembre 2010.

Troisième résolution

Le conseil de gérance est dorénavant constitué de Mme Leon Schwab, M. Geoffrey Radcliffe, M. Bill Finelli et de François Bourgon.

Pour extrait sincère et conforme
Pour la Société

Référence de publication: 2010155951/21.

(100179632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Finvus Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 147.731.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 12 octobre 2010

L'Assemblée nomme en remplacement de Monsieur René SCHLIM, aux fonctions de Gérant, Monsieur Raymond DEBANNE, demeurant 10, Quail Road, GB – Greenwich, CT 06831, pour une période illimitée.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2010155378/13.

(100179554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Fonia S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 82.558.

—
Les comptes annuels au 30 JUIN 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010155379/10.

(100179245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Fonia S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 82.558.

—
Les comptes annuels au 30 JUIN 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010155380/10.

(100179246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Front Igas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 149.697.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155382/10.

(100179404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Asia Pacific Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 6.422.426,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 138.470.

—
In the year two thousand ten on the eleventh day of November,

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed,

There appeared:

Citibank International plc, existing under the laws of England and Wales, with registered office at Citigroup Centre, Canada Square, Canary Wharf, London E14 5LB (the "Depositary"), acting in its capacity as depositary of the Aviva Investors Property Funds ICVC, an open-ended collective investment scheme formed as a corporation under the Open-Ended Investment Companies Regulations 2001 of the United Kingdom (the "Fund"),

hereby represented by Tobias Seidl, residing professionally in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of Asia Pacific Investment Holdings S.à r.l., has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the single shareholder of Asia Pacific Investment Holdings S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg) (the "Company") incorporated by a notarial deed, on 8th April 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") No. 1350 on June 3rd 2008, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under the number B-138.470.

The appearing party, represented as above mentioned, recognises that it has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's subscribed capital by an amount of one million four hundred twelve thousand five hundred twenty-six Great Britain Pounds (GBP 1,412,526.-) so as to raise it from its current amount of five million nine thousand nine hundred Great Britain Pounds (GBP 5,009,900.-) divided into five million nine thousand nine hundred (5,009,900) shares, each share with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1.-) to six million four hundred twenty-two thousand four hundred twenty-six Great Britain Pounds (GBP 6,422,426.-) divided into six million four hundred twenty-two thousand four hundred twenty-six (6,422,426) shares, each share with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1.-).

2. To issue one million four hundred twelve thousand five hundred twenty-six (1,412,526) new shares so as to raise the number of shares from five million nine thousand nine hundred (5,009,900) shares to six million four hundred twenty-two thousand four hundred twenty-six (6,422,426) shares, each share with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single shareholder resolving on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription of one million four hundred twelve thousand five hundred twenty-six (1,412,526) new shares with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1.-) each by Citibank International plc and to accept payment in full of each of these shares by a contribution in cash.

4. To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3 of the agenda.

5. To authorise the civil law notary M. Joseph Elvinger to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Mémorial C.

The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The single shareholder RESOLVES to increase the Company's subscribed capital by an amount of one million four hundred twelve thousand five hundred twenty-six Great Britain Pounds (GBP 1,412,526.-) so as to raise it from its current amount of five million nine thousand nine hundred Great Britain Pounds (GBP 5,009,900.-) divided into five million nine thousand nine hundred (5,009,900) shares, each share with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1.-) to six million four hundred twenty-two thousand four hundred twenty-six Great Britain Pounds (GBP 6,422,426.-) divided into six million four hundred twenty-two thousand four hundred twenty-six (6,422,426) shares, each share with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1.-).

Second resolution

The single shareholder RESOLVES to issue one million four hundred twelve thousand five hundred twenty-six (1,412,526) new shares with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1.-) having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single shareholder resolving on the proposed capital increase.

Subscription and Payment

Thereupon appeared Tobias Seidl, above-named, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Citibank International plc, existing under the laws of England and Wales, with registered office at Citigroup Centre, Canada Square, Canary Wharf, London E14 5LB, acting in its capacity as depositary of the Aviva Investors Property Funds ICVC, an open-ended collective investment formed as a corporation under the Open-Ended Investment Companies Regulations 2001 of the United Kingdom, by virtue of the proxy referred to hereinabove.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Citibank International plc, acting in its capacity as depositary of the Aviva Investors Property Funds ICVC, an open-ended collective investment formed as a corporation

under the Open-Ended Investment Companies Regulations of the United Kingdom, for one million four hundred twelve thousand five hundred twenty-six (1,412,526) new shares with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1.-) each of the Company, and to make payment in full for each of such new shares by a contribution in cash of an amount of one million four hundred twelve thousand five hundred twenty-six Great Britain Pounds (GBP 1,412,526.-). (the "Contribution"), which is as of now at the disposal of the Company, proof of the payment having been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Third resolution

The single shareholder, to the extent that it acts in lieu of the general meeting of shareholders, RESOLVES to accept the subscription and payment of each of these shares by a contribution in cash consisting of the Contribution and to allot the one million four hundred twelve thousand five hundred twenty-six (1,412,526) shares newly issued, each share with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1.-) each to Citibank International plc.

Fourth resolution

The single shareholder RESOLVES to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

" Art. 5. Issued Capital.

The corporate capital of the Company is set at six million four hundred twenty-two thousand four hundred twenty-six Great Britain Pounds (GBP 6,422,426.-) divided into six million four hundred twenty-two thousand four hundred twenty-six (6,422,426) shares, each share with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1.-), all of which are fully paid up."

Fifth resolution

The single shareholder RESOLVES to authorise any employee of the undersigned notary to record the capital increase in the share register of the Company.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately three thousand euro.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le onze novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

A comparu:

Citibank International plc., société anonyme de droit anglais, ayant son siège social au Citigroup Centre, Canada Square, Canary Wharf, London E14 5LB (Royaume-Uni), agissant au nom et pour le compte de Aviva Investors Property Fund ICVC, un fonds d'investissement ouvert ayant le statut de société soumise aux Open-Ended Investment Companies Regulations 2001 au Royaume-Uni (le «Fonds») représentée par M. Tobias Seidl, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), aux termes d'une procuration qui lui a été délivrée sous seing privé.

Ladite procuration sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de Asia Pacific Investment Holdings S.à r.l., a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

Le comparant est l'associé unique de Asia Pacific Investment Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la "Société"), constituée par acte notarié, le 8 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") No. 1350 du 3 juin 2008, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B-138.470.

Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du Jour

1. Augmentation du capital souscrit de la Société d'un montant de un million quatre cent douze mille cinq cent vingt-six Livres Sterling (1.412.526,-GBP) de manière à porter le capital de son montant actuel de cinq millions neuf mille neuf

cents Livres Sterling (5.009.900,-GBP) divisé en cinq millions neuf mille neuf cents (5.009.900) parts sociales, chacune avec une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,-GBP) à six millions quatre cent vingt-deux mille quatre cent vingt-six Livres Sterling (6.422.426,-GBP) divisé en six millions quatre cent vingt-deux mille quatre cent vingt-six (6.422.426) parts sociales, chacune avec une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,-GBP).

2. Émission de un million quatre cent douze mille cinq cent vingt-six (1.412.526) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,-GBP), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

3. Acceptation de la souscription de un million quatre cent douze mille cinq cent vingt-six (1.412.526) parts sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,-GBP) chacune par Citibank International plc et acceptation de la libération intégrale de

4. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société de manière à refléter les résolutions devant être adoptées.

5. Autorisation au notaire soussigné de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société.

et a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

6. L'associé unique DECIDE d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de un million quatre cent douze mille cinq cent vingt-six Livres Sterling (1.412.526,-GBP) de manière à porter le capital de son montant actuel de cinq millions neuf mille neuf cents Livres Sterling (5.009.900,-GBP) divisé en cinq millions neuf mille neuf cents (5.009.900) parts sociales, chacune avec une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,-GBP) à six millions quatre cent vingt-deux mille quatre cent vingt-six Livres Sterling (6.422.426,-GBP) divisé en six millions quatre cent vingt-deux mille quatre cent vingt-six (6.422.426) parts sociales, chacune avec une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,-GBP).

Seconde résolution

L'associé unique DECIDE d'émettre un million quatre cent douze mille cinq cent vingt-six (1.412.526) nouvelles parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,-GBP), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

Souscription et Libération

Ensuite est intervenu M. Tobias Seidl, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de Citibank International Plc., une société anonyme de droit anglais ayant son siège social au Citigroup Centre, Canada Square, Canary Wharf, London E14 5LB, agissant au nom et pour le compte du Fonds, en vertu de la procuration susvisée.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Citibank International Plc., agissant au nom et pour le compte du Fonds, à un million quatre cent douze mille cinq cent vingt-six (1.412.526) nouvelles parts sociales de la Société, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,-GBP) et libérer intégralement la totalité de ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire d'un montant de un million quatre cent douze mille cinq cent vingt-six Livres Sterling (1.412.526,-GBP) (l'"Apport"), qui se trouve dès à présent à la disposition de la Société, preuve du paiement a été donnée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'associé unique DECIDE, dans la mesure où il agit pour le compte de l'assemblée générale des associés, d'accepter la souscription et le paiement de chacune de ces parts sociales par un apport en numéraire correspondant à l'Apport et d'attribuer les un million quatre cent douze mille cinq cent vingt-six (1.412.526) parts sociales, nouvellement émises, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,-GBP) à Citibank International Plc..

Quatrième résolution

L'associé unique DECIDE de modifier le dernier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, qui seront dorénavant rédigés comme suit:

« **Art. 5.** Capital social émis

Le capital social émis de la Société est fixé à six millions quatre cent vingt-deux mille quatre cent vingt-six Livres Sterling (6.422.426,-GBP) divisé en six millions quatre cent vingt-deux mille quatre cent vingt-six (6.422.426) parts sociales, chacune avec une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,-GBP) et chaque part sociale étant entièrement libérée.»

Cinquième résolution

L'associé unique DECIDE d'autoriser tout employé du notaire soussigné de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société.

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement trois mille euros.

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant précité, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra. Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. SEIDL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 novembre 2010. Relation: LAC/2010/50011. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155811/191.

(100179589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Furka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 3, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 34.909.

Dépôt rectificatif concernant le bilan 2008 déposé le 28 juin 2010 sous la référence L 100091597.04

Le bilan au 31.12.2008 de la société FURKA S.A. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2010155383/12.

(100179016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Furka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 3, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 34.909.

Dépôt rectificatif concernant le bilan 2007 déposé le 28 juin 2010 sous la référence L 100091595.04

Le bilan au 31.12.2007 de la société FURKA S.A. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2010155384/12.

(100179017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Furka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 3, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 34.909.

Dépôt rectificatif concernant le bilan 2006 déposé le 28 juin 2010 sous la référence L 100091591.04

Le bilan au 31.12.2006 de la société FURKA S.A. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2010155385/12.

(100179018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

White Fairy Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 89.208.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 26 octobre 2010 que:

1. La démission de la société BF CONSULTING S.à r.l, en tant que commissaire a été acceptée.
2. A été élue, en remplacement du commissaire démissionnaire:

La société Réviconsult S.à r.l., ayant son siège social au 16 rue Jean l'aveugle, L-1148 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B139013.

Le mandat du nouveau commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010155593/18.

(100179147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

G.B.M. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 82.474.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010155386/11.

(100178855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Generali European Real Estate Investments S.A., Société Anonyme - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.362.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010155388/10.

(100179576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Geotex International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 79.390.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2010155389/12.

(100179574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

KA Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 328.169,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 132.558.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 2 septembre 2010

Première résolution

L'associé unique nomme Mme. Leon Schwab, née le 9 octobre 1968 à Dublin, Irlande, résidant professionnellement à 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, au poste de «gérant interne» de la Société avec effet au 2 septembre 2010 et pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

L'associé unique révoque le mandat de M. Wlodzimierz KSIAZAK en tant que gérant de la Société avec effet au 2 septembre 2010.

Troisième résolution

Le conseil de gérance est dorénavant constitué de Mme Leon Schwab, M. Geoffrey Radcliffe, M. Bill Finelli et de M. François Bourgon.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la Société

Référence de publication: 2010156008/21.

(100179618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Financière des Bergues S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 40.836.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix,

Le quatre novembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

«EXPERCO PARTENAIRES S.A.», société anonyme de droit suisse, ayant son siège social à CH-1211 Genève 21 (Suisse),

ici représentée par "TRIPLE F LIMITED", société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 18 mars 2009,

laquelle procuration, paraphée «ne varietur», restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

représentée par Monsieur Didier KIRSCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire instrumentaire, suivant acte du 15 mai 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2007, LAC / 2007 / 8685.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

Que la société anonyme «FINANCIERE DES BERGUES S.A.», avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 3 juillet 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 519 du 11 novembre 1992, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 40836.

Que le capital de ladite société est à ce jour de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Que «EXPERCO PARTENAIRES S.A.», prénommée, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de ladite société «FINANCIERE DES BERGUES S.A.».

Que l'actionnaire unique a décidé de dissoudre la société à partir de ce jour.

Que «EXPERCO PARTENAIRES S.A.», prénommée, se nomme liquidateur de la société et déclare qu'elle a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la société et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour.

Qu'en conséquence, la société «FINANCIERE DES BERGUES S.A.» se trouve liquidée et a cessé d'exister.

Que la comparante, représentée comme dit, donne entière décharge aux administrateurs et commissaire en fonction.

Que les livres et documents sociaux de la société resteront déposés et conservés pendant cinq ans à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Et à l'instant-même il a été procédé à l'annulation des certificats d'actions.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Kirsch, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 05 novembre 2010. Relation LAC / 2010 / 48810. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155945/49.

(100179284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Greenpark Azur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 141.358.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Novembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010155391/11.

(100179482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

GA Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.269.575,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 86.918.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GA INVESTMENTS S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010155392/12.

(100179453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Gianicolo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 94.580.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010155396/12.

(100179501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.
